

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.net

N° 4077 du Mardi 10 Août 2021 - 69^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DEBATS

Prise de bec à l'Assemblée nationale (P.3)

FORCES ARMEES CONGOLAISES

Dernier hommage de la nation au général Gilbert Bokemba (P.4)

CORRUPTION

Un mal qui ronge le congo (P.14)

EDITORIAL
Ngoïe
Ngalla

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Menace de grève illimitée à l'Université Marien Ngouabi!



Les syndicalistes en pleine séance de travail (P.11)

DIOCESE DE OUESSO

Fête patronale de la quasi-paroisse Notre-Dame de la Visitation de Mindongo



De g. à dr. Prince Lia, les abbés Judicaël Foumangana, Ulrich Mikouh Nzeuh., Mgr Yves Marie Monot et l'abbé Cellot Primat Nkouna Mabikas

(P.8)

PROMO LIPANDA+

LE DECODEUR HD
A PARTIR DE LA FORMULE ACCESS

5000 FCFA

BONNE FÊTE DE
L'INDEPENDANCE

06 877 92 92
CANAL+ CONGO

LES BOUQUETS
CANAL+



République du Congo

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 004/MEPSIR/PRISP-UCP/21

POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT ADMINISTRATIF AU SEIN DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « de l'Assistant Administratif ».

Les objectifs de développement du PRISP est d'améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ainsi que la redevabilité à travers l'appui à la réforme du secteur public en République du Congo.

II. Mandat

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et sous la supervision du Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC) et le contrôle du Comptable, l'Assistant Administratif inscrit son action dans le respect des dispositions et des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet :

- Au titre de la gestion administrative de l'Unité de Coordination de Projet :
- Organiser et contrôler les achats ;
- Assurer la gestion du personnel (gestion des permissions, gestion des congés administratifs, gestion des congés maladies,);
- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises ;
- Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ;
- Centraliser les demandes d'achats, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ;
- Elaborer et assurer le suivi du planning des congés ;
- Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du manuel de procédures ;
- Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droits conformément aux dispositions du manuel de procédures ;
- Tenir et mettre à jour les dossiers individuels du personnel de l'Unité de Coordination de Projet ;

- Gérer les formalités administratives du personnel en mission (réservation, achat titres de transport, formalités de départ des missionnaires) ;
- Assurer la gestion des temps de présence et le suivi du registre de présence.

- Au titre de la gestion du patrimoine mis à la disposition du Projet :
- Assurer le suivi des biens mobiliers et immobiliers mis à la disposition des entités du Projet ;
- Tenir à jour le registre du patrimoine du Projet ;
- Suivre les dates d'expiration des visites techniques et assurances ;
- Assurer le suivi des véhicules du projet : entretien, réparation, mise en place et contrôle des carnets de bord ;
- Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ;
- Etiqueter le matériel et mobilier de bureau mis à la disposition du Projet ;
- Gérer les approvisionnements et le stock des matériels et fournitures du Projet ;
- Produire le rapport trimestriel des fournitures de bureau et autres matériels ;
- Tenir à jour le fichier d'inventaire du stock des matériels et des fournitures du Projet ;
- Assurer la vérification de la conformité des biens et services reçus avec les spécifications du marché ou de la commande ;
- Assurer un appui logistique dans l'organisation des missions, des séminaires et ateliers organisés par le Projet ;
- Assurer la gestion du groupe électrogène (entretien, réparation et l'approvisionnement en carburant) ;
- Superviser le personnel de soutien dans la gestion administrative (chauffeur, agent d'entretien et gardiens, etc..) ;
- Exécuter toute autre tâche requise par la Hiérarchie.

III. Profil du Consultant

L'Assistant Administratif doit :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC+3) en gestion administrative, en gestion financière, ou un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de cinq ans au minimum dont au

moins un (3) an d'expérience de domaine de compétences pertinentes en gestion administrative et logistique au sein d'une unité de gestion de projet de développement, dans une administration publique ou au sein d'une grande entreprise;

- avoir une bonne connaissance informatique des logiciels bureautiques (Word, Excel, internet Explorer, et autres outils de communication) ;
- avoir une bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;
- parler et écrire couramment français.

IV. Durée de la mission

La durée du contrat de l'Assistant Administratif est neuf (09) mois jusqu'à la clôture du projet.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 août 2021 à 16h00 et porter clairement la mention «Candidature au poste d'Assistant Administratif du PRISP»

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.

Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 05 août 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA



République du Congo

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 003/MEPSIR/PRISP-UCP/21

POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT DE DIRECTION AU SEIN DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : «de l'Assistant de direction».

Les objectifs de développement du PRISP est d'améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ainsi que la redevabilité à travers l'appui à la réforme du secteur public en République du Congo.

II. Mandat

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et sous la supervision du Responsable Administratif Financier et Comptable (RAFC), l'Assistant(e) de Direction est chargé d'assister les membres de l'Unité de Coordination de Projet dans l'exécution des tâches administratives courantes suivantes :

Au titre de la Gestion du Courrier :

- réceptionner le courrier, les appels téléphoniques et en assurer le filtrage et la transmission ;
- accueillir les visiteurs ;
- gérer l'agenda du Coordonnateur (prise de rendez-vous, organisation des réunions, classement des courriers professionnelles, etc...);
- convoquer les réunions hebdomadaires de l'UCP ;
- rédiger et distribuer les comptes rendus de réunion ;
- tenir à jour les registres et le système de classement des courriers arrivée et départ conformément au Manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- saisir et mettre en forme tout le courrier sortant et soumis à la signature du Coordonnateur ;

- assurer l'expédition du courrier départ et veiller à ce que le cahier de transmission soit mis à jour ;
- dispatcher le courrier entrant en direction des intéressés, selon les instructions du Coordonnateur.

Au titre de Secrétariat :

- coordonner et superviser tous les travaux de secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet ;
- superviser le système de traitement et de classement des rapports en provenance des cellules et des partenaires du Projet ;
- organiser et centraliser la gestion de la documentation de l'UCP ;

III. Profil du Consultant

L'Assistant Administratif doit :

Compétence technique :

- Niveau d'étude : BAC + 2 en Gestion administrative ou en Secrétariat de Direction ou diplôme équivalent.
- Expérience exigée : 5 ans d'expérience (de pratique) à un poste similaire.

Spécificité :

- bonne expression orale et écrite en français et l'anglais serait un atout ;
- capacité de rédaction et d'organisation de réunions ;
- bonne connaissance de l'outil informatique (MS Access, Excel, Word, Powerpoint, Publisher internet, etc...).

Personnalité :

- être de nationalité congolaise ;
- bonne capacité d'écoute et rédactionnelle, organisé, méthodique, rigoureux, pointilleux, ponctuel, disponible, discret et pon-

déré, esprit d'équipe et capable de travailler sous pression; être âgé entre 25 et 40 ans.

IV. Durée de la mission

La durée du contrat de l'Assistant de direction est neuf (09) mois jusqu'à la clôture du projet.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 août 2021 à 16h00 et porter clairement la mention «Candidature au poste d'Assistant Administratif du PRISP»

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.

Adresse : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 05 août 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA

DEBATS

Prise de bec à l'Assemblée nationale

Rien ne présageait cette altercation entre le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba et le chef de file de l'opposition congolaise, Pascal Tsaty-Mabiala. Tout était si bien parti pour le vote de la loi de finances rectificative !

Après avoir présenté la loi de finances rectificative devant les deux Chambres du Parlement le lundi 1 août 2021, le ministre des Finances, Roger Rigobert Andély, était face aux députés le dimanche 8 août dernier pour son adoption. Le budget de l'Etat rectifié pour l'année 2021 est arrêté en recettes à 1.671.635.000.000 de francs Cfa et en dépenses à 1.521.015.000.000 de francs Cfa. Il dégage un excédent budgétaire de 150.620.000.000 de francs Cfa, destiné à financer le déficit de trésorerie de

République. Je l'encourage à aller plus loin parce que le pays a besoin de grandes réformes pour se stabiliser et se relancer».

Répliquant à Pascal Tsaty-Mabiala, Roger Rigobert Andély a plutôt fait savoir que la volonté politique était bien là. «Elle est traduite dans le projet de société du Président de la République. Le premier ministre a décliné dans son Programme de gouvernement comment il comptait mettre en application cette volonté politique en action pour ajuster et redresser le pays», a-t-il indiqué. S'agissant des négociations



Isidore Mvouba



Pascal Tsaty-Mabiala

budgétaire retenu qui projette une contraction des dépenses de l'Etat de 7,5%, Roger Rigobert Andély a indiqué que ce pourcentage représente un montant de 123 milliards de francs Cfa. «C'est un effort considérable d'économie en si peu de temps», s'est-il félicité. Après cette série de questions-réponses, Isidore Mvouba a pris la parole, non pas pour ouvrir le vote, mais pour répondre à Pascal Tsaty-Mabiala qui, selon lui, ne voit pas toujours les choses qui se réalisent dans le pays. «Le premier ministre a présenté le Programme d'action du Gouvernement, c'est dommage que Pascal Tsaty-Mabiala n'ait pas été présent dans la salle. Les réponses aux questions qu'il pose sont données dans ce Programme. On ne peut donc pas venir faire un débat d'orientation politique ici, c'est irrecevable et c'est même manquer de respect au Président de la République», a-t-il signifié. Cette dernière phrase a visiblement courroucé le chef de file de l'opposition qui est sorti de sa réserve: «Je crois qu'on a eu un débat serein. Nous avons posé des questions, le ministre a répondu. Le surplus risque de ternir tout ce qui a été dit ici», a-t-il dit en substance.

Il s'en est pris à son interlocuteur: «Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai réagi au discours du premier ministre, je l'ai pas critiqué. S'agissant des retraités, j'ai dit qu'on peut faire mieux que ce qu'il a promis. C'est devenu dans vos habitudes et ce n'est pas bien. Il vous restait seulement en tant que président de séance de conclure et non de relancer un débat. Je trouve ça malsain et à votre niveau, vous ne devez pas le faire, je regrette», a rétorqué Pascal Tsaty-Mabiala. Le président du groupe parlementaire de la majorité, Jean Jaurès Ondelé, a tenté de jouer à l'apaisement. «L'opposition joue son rôle», a-t-il rappelé. «Malgré tout, lorsqu'il y a des choses qui ne sont pas justes, il faut les redresser», a insisté Isidore Mvouba, avant d'ouvrir le vote de la loi qui a été adoptée par l'ensemble des députés y compris ceux de l'opposition. Comme quoi, ce débat n'en valait pas la peine! A noter que le Sénat a aussi voté le 9 août dernier le même de loi de finances rectificative. La séance était présidée par Pierre Ngolo, son président.

KAUD



Roger Rigobert Andély

542.860.000.000 de francs Cfa. Les 392.240.000.000 de francs Cfa de solde du déficit de trésorerie seront financés par des apports extérieurs. La séance plénière concluant le vote de cette loi était présidée par Isidore Mvouba. Après lecture du rapport de la Commission économie, finances et contrôle de l'exécution du budget de l'Assemblée nationale par son rapporteur, quatre députés ont pris la parole. Parmi eux, Pascal Tsaty-Mabiala qui a rappelé au Gouvernement que la crise actuelle n'était pas conjoncturelle, mais plutôt structurelle. «Je suis un peu étonné d'entendre cette auto-satisfaction du Gouvernement et même des parlementaires qui tendent à minimiser la crise. La crise économique est là, bien avant la pandémie de la COVID-19», a-t-il rappelé. Pour le chef de file de l'opposition, si le Gouvernement avait commencé depuis 2018 à appliquer le Programme du FMI, «je crois qu'on devait substantiellement atténuer les effets de la crise. Nous avons laissés envoler toutes les opportunités qui se sont offertes et nous avons aggravé la crise. On croyait qu'on devrait vivre autrement, en contournant le FMI», a poursuivi Pascal Tsaty-Mabiala. Il a insisté sur la volonté politique qui, selon lui, manque au Gouvernement. «La volonté politique, ce n'est pas simplement les paroles, mais les actes du Président de la

avec le FMI, le ministre a affirmé que c'est le triple choc (crise, les hypothèses et production de pétrole, la pandémie de la Covid-19) qui a rendu les choses difficiles. «Maintenant, nous allons reprendre en intégrant les trois facteurs», a souligné Roger Rigobert Andély qui a annoncé le passage du dossier du Congo au Conseil d'administration du FMI du 13 septembre prochain. Sur les pensions de retraite, le ministre a commencé par rappeler qu'il faisait partie d'un Gouvernement responsable. «Nous ne voulons pas nourrir les populations d'espoir quand nous savons que nous avons des contraintes. Nous disons le maximum qu'on peut faire et nous essayons de faire le maximum. Le Gouvernement a payé un mois en juin et nous allons payer un autre en juillet», a-t-il affirmé. Sur le scénario d'ajustement

QUESTIONS ORALES AU SENAT

Des sénateurs bien accommodants

Le Gouvernement était face aux sénateurs le mercredi 4 août dernier pour une séance des questions orales avec débats, présidée par Pierre Ngolo, président du Sénat.

Il y avait neuf sénateurs à poser les questions à onze membres du Gouvernement. Les préoccupations portaient, entre autres, sur les actes criminels perpétrés dans la Lékoumou autour d'un trafic

d'ossements humains; les dysfonctionnements constatés au sein de quelques Conseils départementaux qui n'arrivent plus à tenir régulièrement les sessions qui conditionnent le fonctionnement normal des

collectivités locales; le problème des recrutements des jeunes diplômés des écoles de formation professionnelle; le paiement des pensions de retraite; les 1125 jeunes de la deuxième vague des admis au concours de la gendarmerie nationale qui continuent d'attendre leur recrutement, alors que les 1337 de la première vague sont déjà intégrés de-

Editorial

Ngoïe Ngalla

Les témoignages affluent après l'arrivée, en vue de son inhumation, du corps du Pr. Dominique Ngoïe Ngalla. L'homme que nous portons en terre, là-bas à Madingou, s'en va dans l'humilité rejoindre ses ancêtres, mais il est de ceux qui ne disparaissent pas. A l'échelle du Congo et de l'Afrique, le penseur, philosophe, historien, sociologue, l'essayiste féru des sciences et des langues antiques, n'avait pas son pareil pour tenir le rôle qu'il savait jouer à la perfection: celui de remueur des consciences.

Erudit et parfait connaisseur des réalités de nos cultures qu'il savait unir dans leur essence, il a consacré à la question des origines et de nos royaumes. Il avait, de la science qu'il avait chevillée au corps, tiré une règle de vie qui le rendait moins complaisant devant certaines sollicitations et devant la médiocrité que déployaient certains paons de service. L'homme était complet: polyglotte, philologue, musicologue: cela le qualifiait largement pour décerner les critiques les plus caustiques même contre ceux de son camp.

Il était un homme singulier; ceux qui l'ont connu ou qui ont entendu parler de lui n'hésitaient pas à le couvrir d'épithètes louangeuses, qu'il accueillait avec ce sourire dont on se demandait longtemps s'il était de contentement. Plusieurs fois, il a éreinté l'Eglise dans nos colonnes, lui, l'ancien séminariste qui a voulu se faire prêtre. Plusieurs fois, il a fustigé les dérives de nos leaders, lui qui a un temps failli basculer dans la politique. Il en est revenu.

Sa singularité lui vaut aussi d'être parmi les rares Congolais, possédant la double nationalité, à être enterré dans ses deux pays d'appartenance: le Congo et la France. Mort en France et enterré, puis exhumé et ramené au Congo pour y être enterré, cette fois définitivement. La grande leçon que Ngoïe Ngalla laisse est dans le rappel que les chamailleries parfois violentes au sein de nos ethnies, sont des balles tirées à nos pieds.

Il ne s'est jamais enfermé dans les petites cases d'un terroir. En cela, il avait acquis une dimension d'universalité que renforce le fait de ses funérailles sur deux terres différentes, qu'il a aimées avec une égale passion. Deux noms, un seul homme: Ngoïe Ngalla l'indivisible. Nous y reviendrons.

Albert S. MIANZOUKOUTA

capable de rivaliser avec les opérateurs privés. «Ce secteur ne mériterait-il pas une réglementation au même titre que celui des télécommunications, de l'électricité et de l'audiovisuelle?», S'est interrogé.

Il a bâti sa réflexion sur les prix élevés des inhumations chez les opérateurs privés exerçant dans le domaine.

Jean-Marie Epouma, président de la Commission finances du Sénat, a rappelé au Gouvernement que sa Commission

(Suite en page 4)

FORCES ARMEES CONGOLAISES

Dernier hommage de la nation au général Gilbert Bokemba

Décédé le 29 juillet 2021 à Brazzaville, le général de brigade Gilbert Bokemba a été mis en terre le vendredi 6 août, dans le caveau familial de Kintélé, dans la banlieue nord de la capitale. Peu avant son inhumation, la nation reconnaissante lui a rendu un dernier hommage au siège du ministère de la Défense nationale, au cours d'un ultime adieu, placé sous les auspices du Président de la République, Chef suprême des armées, M. Denis Sassou-Nguesso.



Le Président Denis Sassou-Nguesso se recueillant après avoir déposé la gerbe de fleurs

Dans l'oraison funèbre, le général de division Guy-Blanchard Okoi, Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises a notamment retracé le parcours du jeune Bokemba. Né le 20 septembre 1955 à Mbanza, dans la sous-préfecture de Mossaka, dans le département de la Cuvette et qui intégra l'armée populaire nationale, le 1er juillet 1977.

«De sa brillante carrière, le général Bokemba a cultivé pleinement la fraternité d'armes et a saisi toutes les opportunités que lui donnaient les activités organiques et opérationnelles pour en faire son crédo. Le partage était l'une de ses raisons d'être. Il estimait et croyait fortement que l'armée, du soldat au général devrait être une communauté de

frères et d'amis pour servir la nation. Ce principe de commandement, lui a permis de développer la cohésion de ses personnels et de raffermir le lien armée-nation. C'est ainsi qu'en zone militaire de défense n° 5, il entreprit de construire un foyer afin de maintenir ses hommes sur le lieu de service. De même, il œuvra avec les autorités préfectorales au maintien des relations de bon voisinage pour mieux assurer la sécurité aux frontières dans la Sangha en participant fortement entre autres, à la formation et à l'encadrement des éco-gardes». Les œuvres de l'officier-général Bokemba ont eu un retentissement au-delà des frontières nationales. Il a participé sur le plan international à de nombreuses actions parmi lesquelles, la mise en place de la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC), ce, bien entendu, en reconnaissance de sa loyauté et de l'immensité de son action. Le Président de la République M. Denis Sassou-Nguesso a honoré sa mémoire en déposant une gerbe de fleurs et en se recueillant longuement devant sa dépouille mortelle, puis, il a reconforté la famille éplorée, avant que la dépouille ne prenne la direction de la concession familiale, à Kintélé, pour la mise en terre.

Alain-Patrick MASSAMBA

(Suite de la page 3)

était informée, dans le cadre du suivi de l'action gouvernementale, de la saisie conservatoire des comptes bancaires de la société Ayr-tel Congo pour un montant de 7 milliards de francs Cfa

est en train d'être fait par le Gouvernement depuis 2020 pour la régularisation, le recrutement et l'intégration de ces diplômés. S'agissant de la décentralisation, le ministre Guy-Georges Mbaka a tenté d'apaiser les sénateurs sur



Pierre Ngolo



Anatole Collinet Makosso

suite à un litige l'opposant à l'ex opérateur de téléphonie mobile Warid Congo. Pour cette préoccupation, le premier ministre a sollicité l'autorisation de ne pas répondre à une question adressée au ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique. En application, selon lui, de l'article 169 de la Constitution qui dispose: «le pouvoir judiciaire ne peut amputer ni sur les attributions du pouvoir exécutif, ni sur celles du pouvoir législatif. Le pouvoir législatif ne peut ni statuer sur les différends ni entraver le cours de la justice ou s'opposer à l'exécution d'une décision de justice». «C'est une question de justice», a rappelé Pierre Ngolo, comme pour balayer cette préoccupation. Le ministre Jean Luc Mouthou a justifié le non recrutement de certains diplômés de l'Ecole normale supérieure (ENS) par le fait qu'ils n'étaient pas sur le terrain. Pour cela, l'administration a reconnu plutôt les bénévoles dans les domaines de la santé et de l'éducation. Mais il a rassuré qu'un effort

la bonne marche de celle-ci. «Faux», a rétorqué Jean-Marie Epouma. «Quand vous avez des collectivités qui ne tiennent même plus les sessions à peine: Brazzaville, Pointe-Noire et le Kouilou, tout le reste, c'est le chaos. Ce n'était pas le cas hier», a-t-il expliqué. Pour cette première séance des questions orales entre le Gouvernement Makosso et les sénateurs, Pierre Ngolo pense que sa Chambre a été trop clémente et souffle. Il a exhorté le premier ministre à réaliser «exploit de payer au moins un mois de pension par trimestre. «Nous encourageons le Gouvernement à faire l'effort nécessaire pour que la situation de ces citoyens s'améliore fondamentalement». Sur la redevance audiovisuelle, le président du Sénat a rappelé le travail des rapporteurs spéciaux qui devront poursuivre le travail de suivi de la rétrocession de la RAV et de sa gestion. «Les textes valent d'être actualisés», a-t-il soutenu Pierre Ngolo poussant à plus d'effort.

Cyr Armel YABBAT-NGO

JOURNEE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Etablir un nouveau contrat social avec les peuples autochtones

L'humanité a célébré, le lundi 9 août dernier, la Journée internationale des peuples autochtones. Prélude à cette célébration, le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a fait une déclaration le samedi 7 août, à Brazzaville.



Aimé Ange Wilfrid Bininga

Il a fait observer que cette année, comme en 2020, la commémoration est marquée par la pandémie de COVID-19 qui continue, malheureusement, à faire des ravages et à ruiner les économies des pays du monde entier, en mettant à mal la vie sociale et économique des populations. D'où, il va « falloir, cette année encore, redoubler d'efforts, se plier aux restrictions qui jalonnent désormais notre vie et notre existence, et faire preuve de prévenance et d'inventivité. C'est précisément ce à quoi nous invite le thème de la célébration de cette journée: «Ne laisser personne de côté: les peuples autochtones et l'appel à un nouveau contrat social. Un thème qui, a-t-il dit, nous interpelle, dans ses déclinaisons, à la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) concernant particulièrement les aspects sociaux, notamment les objectifs n°1, 2, 3, 4, 5 et 10, respectivement sur la lutte contre la pauvreté, la faim zéro pour tous, la bonne santé et le bien-être, l'éducation de qualité et la réduction des inégalités. «Les Objectifs du développement durable constituent bel et bien les obligations contenues dans ce nouveau contrat social que nous nous devons d'honorer vis-à-vis des peuples autochtones. Il s'agit là d'un grand dessein! En

d'autres termes, nous sommes appelés à faire preuve d'innovation dans nos relations avec les peuples autochtones. Il nous faut bousculer les idées reçues, les mauvais usages qui ont la vie dure, changer notre quotidien, vivre mieux nos relations avec ces compatriotes et regarder l'avenir ensemble», a-t-il soutenu. Il a relevé que les populations autochtones sont confrontées à la précarité et constituent l'une des couches de la population la plus vulnérable du pays. Et que la lutte contre la pauvreté constitue un des principaux axes du projet de société du Président Denis Sassou-Nguesso: «Ensemble poursuivons la marche». Le ministre Bininga a précisé que dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif, le Gouvernement a conçu un nouveau plan d'action national d'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones couvrant la période 2022-2025. Ce plan est un cadre stratégique d'orientation de la politique nationale de promotion des peuples autochtones pour les quatre prochaines années. Il invite le Gouvernement et ses différents partenaires techniques et financiers, ainsi que la société civile, à mettre en œuvre, de façon effective, la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones et ses décrets

d'application. «L'atelier relatif au plaidoyer sur l'application de cette loi et ses textes d'application, tenu du 31 mai au 1er juin 2021 à Brazzaville, a posé des bases solides qui devront désormais assurer, de manière concertée et coordonnée, les actions de promotion et de protection des Autochtones. Des avancées indéniables sont envisagées dans cette perspective avec, notamment: le programme conjoint de protection sociale des populations autochtones mis en œuvre dans le département de la Lékoumou, dans le cadre des Fonds ODD; le projet de «Dons aux communautés locales et aux populations autochtones (DGM-Congo)», qui sera mis en œuvre dans la Likouala, la Sangha et les Plateaux; le financement des activités des populations autochtones dans le cadre du Projet de développement de l'agriculture commerciale; la mise en place de deux commissions de consultation des populations autochtones dans le cadre des projets de gestion durable de la faune sauvage dans le bassin de Ouesso et celui de la création de l'aire protégée de Messok-Dja, dans la Sangha», a-t-il affirmé. Avant de relever

d'autres avancées significatives dans l'enregistrement à l'état civil, la valorisation de l'identité autochtone, l'organisation des campagnes spéciales d'inscription des enfants autochtones dans les établissements scolaires, et la mise en place des mécanismes facilitant l'accès des populations autochtones à la justice. Le ministre a salué l'apport des Agences du système des Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que la société civile, qui accompagnent le Gouvernement en vue de relever les défis dans le domaine de la promotion des peuples autochtones. «Le sort des populations autochtones demeure une préoccupation de tous les instants du Gouvernement, qui, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, l'a placé au cœur de son action. Les évolutions constatées dans l'intégration progressive des populations autochtones au Congo, considéré comme pays modèle en Afrique, en cette matière, confortent nos convictions quant à l'atteinte de nos objectifs», a-t-il déclaré.

Sévérine EGNIMBA

Tarifs d'abonnement

Congo		182 Euros
6 mois		Autres pays d'Afrique
Retrait sur place:	15.600	96 Euros
Expédié:	23.400	192 Euros
1 an		Europe
Retrait sur place:	31.200	96 Euros
Expédié:	46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone		Amérique-Asie
	91 Euros	100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Lancement de la campagne de vulgarisation de la stratégie nationale de mise en œuvre

Pour booster la croissance économique des pays africains, il a été mis en place un dispositif dit "zone de libre-échange continentale africaine" (ZLECAF). Le Congo, Etat partie de l'initiative, a élaboré une stratégie nationale 2021-2030. C'est Victor Ngouilou Mpemba Yamoussoungou, directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation qui a procédé au lancement officiel de la campagne de vulgarisation de cette stratégie, le 4 août dernier à Brazzaville. Cette stratégie permettra de contribuer à la diversification de l'économie congolaise et à la transition vers une économie verte à travers l'intégration régionale.



Victor N. Mpemba Yamoussoungou

Au quotidien, l'on constate les difficultés de circulation des personnes mais aussi des biens entre les différents pays africains. Cela représente un frein majeur à la croissance des pays. Pour pallier à ces difficultés, l'idée de la mise en place de la ZLECAF a germé avec pour but de créer un marché unique et libéralisé pour les marchandises et les services, de faciliter la circulation des personnes et des capitaux et de contribuer progressivement à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-africain.

La stratégie, présentée Mme Elodie Ritzenthaler consultante pour l'Union européenne, est estimée à 2154 milliards de FCFA. Elle s'articule autour de plusieurs axes, définis sur une période de dix ans. Il s'agit entre autres, de poursuivre les réformes réglementaires pour améliorer le climat des affaires et le développement du secteur privé; permettre que les administrations puissent s'adapter aux nouvelles règles du

commerce international, en particulier sur les douanes, sur la propriété internationale. La diversification de l'économie, un volet important à entendre la consultante de l'UE, puisque les réserves de pétrole sont amenées à s'amoinrir et devraient être quasi-inexistantes d'ici 2035 ; le développement des infrastructures puisque le secteur privé en dépend pour son fonctionnement. « Cette stratégie nécessite une forte implication de l'ensemble des acteurs. Il ne s'agit pas seulement de l'implication de l'administration mais aussi d'un dialogue public-privé qui devra être complètement revu, afin qu'ils deviennent de vrais partenaires au développement », a déclaré Mme Elodie Ritzenthaler.

Pour Raoul Mateus Paula, ambassadeur chef de la Délégation de l'UE au Congo, la ZLECAF représente une véritable opportunité pour diversifier l'économie, stimuler la croissance, élargir l'inclusion économique en Afrique et ainsi sortir des milliers de personnes de la pauvreté. « L'Union européenne félicite le Congo qui

n'a pas hésité à ratifier cet accord dès sa signature. Notre appui technique à l'élaboration de la stratégie... doit permettre au Congo de tirer le meilleur de cet accord de libre-échange. Ainsi, la route est tracée à travers des actions prioritaires et d'une feuille de route », a-t-il souligné. Le chef de la Délégation a exprimé la volonté de l'UE d'accompagner le Congo. « Dans le cadre du nouveau Programme de coopération UE-Congo pour la période 2021-2027, nous continuerons à appuyer le Congo dans ses efforts pour améliorer le climat des affaires et diversifier le paysage économique, axes qui représentent des priorités de notre partenariat », a annoncé Raoul M. Paula.

Le représentant du ministre du Commerce lançant la stratégie nationale a rappelé les propos du Président nigérien Mahamadou Issoufou lors du 12e sommet extraordinaire de la conférence des Chefs d'Etat de l'UA tenu en 2019. « L'entrée en vigueur de la ZLECAF est l'évènement le plus important dans la vie du continent depuis la création de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), actuelle Union afri-

caine. » L'accord de ZLECAF est entré en vigueur en mai 2019 après le dépôt des 22 instruments de ratification requis. « C'est dans ce contexte que chaque pays africain a élaboré une stratégie nationale. Celle du Congo a la vocation d'être un outil indispensable à l'opérationnalisation de la ZLECAF. Cet atelier vise à faire que tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre puissent se l'approprier, en vue d'atteindre les objectifs fixés par le pays. L'objectif général est d'accroître de manière significative le volume des échanges vers l'Afrique ainsi que le montant des investissements à travers le renforcement de la production et de la compétitivité nationale... », a expliqué Victor Ngouilou Mpemba Yamoussoungou.

Cette stratégie est assortie des recommandations comme fil conducteur des réformes à mener. A rappeler que l'accord portant création de la ZLECAF a été signé le 21 mars 2018 au Rwanda par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

FONDATION CONGOLAISE POUR LA RECHERCHE MEDICALE (FCRM)

Gilbert Mokoki satisfait de sa visite au centre de recherche

Le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki a promis de formaliser la relation de coopération entre la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM) Christophe Mérieux, une structure privée que dirige le Pr Francine Ntoumi, et le laboratoire national, une structure de l'Etat, qui est en train de se doter des moyens pour mener les opérations de séquençage dans la lutte contre la COVID-19. Il l'a affirmé au cours de sa visite à la FCRM le jeudi août 2021.



Après la visite

Malgré l'exiguïté de l'espace, le ministre a reconnu qu'il y a tout de même une très bonne organisation qui permet de faire un travail de recherche et « notre pays a besoin des centres de recherche bien outillés et bien équipés ».

Dans le contexte d'aujourd'hui où sévit la pandémie de COVID-19, le ministre de la Santé s'est dit heureux de constater que le FCRM est

doté des moyens pour effectuer le travail de séquençage. « Ce qui nous permet de connaître les variants qui circulent dans notre pays pour se préparer ou adapter la réplique. Le laboratoire peut traiter 24 échantillons par jour. Je me rends compte qu'on a envoyé à Kinshasa 100 échantillons et jusque-là nous n'avons reçu que 52. Je

me suis posé des questions mais ici, je trouve la réponse et j'instruirai la sous-commission laboratoire et recherche pour qu'elle mette en exploitation ce laboratoire de la FCRM », a-t-il déclaré.

De fait, le ministre Gilbert Mokoki a aussi reconnu le travail que réalise le Pr Francine Ntoumi avec beaucoup de patience et d'abnégation.

Il lui a annoncé qu'elle était désignée pour aller au Japon pour recevoir un prix sur la recherche. Le ministre a encouragé la présidente du FCRM à poursuivre les efforts de recherche, car c'est une activité qu'un Etat ne peut pas négliger et la COVID-19 nécessite des travaux de recherche.

« Au Congo, notre structure est la seule à faire le séquençage. Il est important pour le ministère de savoir quels sont les variants pour adapter la riposte. Le ministre y était intéressé. Nous sommes capables d'apporter une réponse appropriée pour lutter contre la COVID-19. Nous avons son soutien sur les activités non seulement que nous menons, mais surtout que ces activités intègrent le Programme national. Nous ne travaillons pas en dehors de la feuille de route nationale », s'est réjoui le Pr Francine Ntoumi.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

Coup d'oeil en biais

Un chauffeur de corbillard fonce sur un jeune homme après une altercation

Un jeune homme d'environ 40 ans a été violemment percuté par un corbillard. Il est mort-sur-le champ. La scène, d'une extrême violence selon des témoignages, s'est passée vendredi 6 août 2021, rue Berlioz à Bacongo, l'arrondissement 2 de Brazzaville après la levée du corps d'un membre du groupe "Nimbi M'lolo" (un groupe constitué de jeunes gens qui s'illustrent par des actes contraires aux us et coutumes congolais). Le chauffeur aurait volontairement roulé sur le jeune homme après une altercation. Avec ses amis des intrépides "Nimbi Nlolo", la victime demandait au chauffeur de faire descendre le corps de leur ami pour qu'ils le transportent en chantant, marchant et danser à travers les rues du quartier. Elle s'était placée devant le corbillard pour empêcher le chauffeur de démarrer. Le chauffeur a refusé de se soumettre et a foncé sur l'infortuné. Après le drame, il s'est enfui et rendu à la police. La plupart des enterrements des membres de ce groupe sont souvent émaillés d'actes inciviques.

Un mort par noyade au quartier Sadelmi à Brazzaville

Les habitants de Sadelmi, un quartier de Mfilou-Ngamaba, se sont réveillés sur une nouvelle terrible. Un jeune homme de 22 ans a été trouvé mort dans le bassin de rétention de l'eau de La Congolaise des eaux (LCDE), l'opérateur national de distribution d'eau potable. Il est mort par noyade, et son corps a été déposé à la morgue municipale de Brazzaville. Naguère, le site était sécurisé par un grillage de protection qui, malheureusement, a été détruit par des vandales. Aujourd'hui, c'est devenu un passage pour piétons et automobilistes : voilà, les conséquences de l'incivisme de certains citoyens!

Coup de gueule entre fidèles, pendant la Consécration

Certains fidèles n'observent pas les attitudes qu'il faut observer à chaque étape d'une célébration eucharistique, et cela peut être à l'origine d'altercations. Un lecteur de notre journal rapporte avoir été témoin d'une dispute entre deux fidèles le dimanche dernier. Pendant la Consécration qui constitue l'une des plus grandes étapes de la messe, l'un, debout, a empêché l'autre placé derrière lui, à genoux, de contempler l'Hostie. Cette attitude n'étant pas normale, ce dernier lui a fait la remarque en haussant le ton. Cela a perturbé les autres fidèles. Les prêtres célébrants et même les responsables des mouvements d'apostolat devraient rappeler à chacun et à tous que pendant la consécration le chrétien se met à genou. Quand on ne peut le faire, mieux vaut peut-être rester assis.

Lenteurs administratives dans la délivrance du passeport

Les demandeurs de passeport éprouvent d'énormes difficultés à accéder à ce document essentiel pour voyager. De nombreux étudiants par exemple sont dans cette situation alors que la rentrée académique en France pointe à l'horizon. Ils se plaignent des lenteurs administratives constatées en matière de délivrance du fameux sésame. Ils n'en peuvent plus de faire des va-et-vient à la Préfecture sans trouver satisfaction. Par contre, ils apprennent qu'il y a des privilégiés qui l'obtiennent en un temps record en passant par des circuits parallèles. Cette situation perdure, dénoncent-ils. Archaïsme administratif ou marchandages financiers?

Ils se déchirent les habits pour une femme!

La scène s'est passée à Mansimou, un quartier du huitième arrondissement Madibou, à Brazzaville. Un homme qui rendait visite à la mère de ses enfants avec qui ils sont en séparation, a surpris celle-ci entre les bras d'un autre, à l'angle d'une rue non éclairée. Le fautif n'a pas couru assez loin. Bilan: des vêtements déchirés et des blessures légères. Ça alors!

Encore une menace de grève à l'Université Marien Nguabi

C'est par une déclaration datée du vendredi 6 août 2021 que l'intersyndicale de l'Université Marien Nguabi menace de déclencher une grève générale illimitée si les revendications des travailleurs ne sont pas prises en compte. Ils revendiquent le paiement des salaires des mois de décembre 2019 et juillet 2021. Ils exigent également le paiement des indemnités de toutes les heures diverses au titre des années académiques allant de 2014 à 2020, le paiement au même rythme des salaires des agents de l'Université Marien-Nguabi et de la Fonction publique, le versement d'une somme conséquente pour l'amélioration des conditions de travail et la réussite de la rentrée académique 2021-2022. Décidément, l'Université Marien Nguabi est une université à problèmes!

JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION

Discuter des questions de population en rapport avec les ressources disponibles

La communauté internationale célèbre le 11 juillet de chaque année la Journée mondiale de la population. Au Congo, cette Journée qui a donné lieu à un symposium, a été célébrée en différé le samedi 31 juillet 2021 à Impfondo, chef-lieu de la Likouala, sous le thème: «Santé de la reproduction, un droit fondamental pour le développement, même dans le contexte de la COVID-19». Elle était patronnée par Gilbert Djombo Bomodjo, préfet de la Likouala, en présence d'Anselme Ludovic Gnékoumou Libaba, conseiller technique du ministre de la Santé et de Benoît Libali, représentant assistant du



Les officiels et les participants après le symposium



Un échantillon de don au district sanitaire

Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) Congo. Cette commémoration a permis de sensibiliser les Gouvernements, les décideurs et les différentes couches de la population sur l'importance des questions de population et les enjeux qu'elles représentent dans les efforts de développement des pays. L'édition 2021, a été célébrée sur le plan international sous le thème: «Les droits et les choix sont la réponse: qu'il s'agisse d'un baby-boom, ou d'un effondrement, la solution consiste à donner la priorité à la santé de la reproduction et aux droits de tous».

Dans sa déclaration, M. Benoît Libali a indiqué que l'UNFPA apporte son appui au Gouvernement de la République du Congo en général, et particulièrement au département de la Likouala, par l'assurance de l'offre de services de maternité et de protection contre les violences basées sur le genre (VBG), surtout dans le contexte humanitaire des déplacements internes des populations à cause des inondations, et de l'arrivée massive des réfugiés centrafricains et de la RDC. «L'amélioration des plateaux techniques des blocs d'accouchement, l'équipement en mobiliers hospitaliers, la dotation en intrants de maternité, ainsi qu'en kits d'hygiène et de dignité pour les filles et femmes affectées par ces situations humanitaires, comptent parmi les interventions menées en faveur des populations d'Impfondo, de Bétou, de Liranga, et de Boyele. Ce qui a permis d'assurer la prise en charge des filles et femmes avec l'appui des consultantes sages-femmes et consultants psychologues mis à disposition par l'UNFPA, avec les résultats suivants, de fin 2019 à ce jour: - 3 127 accouchements - 469 Violences Basées sur le Genre - Divers autres services à 23 132 personnes, avec un focus sur les personnes à besoins spécifiques, dont les populations autochtones», a-t-il dit.

Quelques sous thèmes ont été développés: «Populations vulnérables: enjeux et perspectives», «Santé de la reproduction, droit fondamental pour le développement».

L'UNFPA a fait un don de matériels et d'équipements de santé de la reproduction au district sanitaire d'Impfondo. La communauté d'Impfondo a été sensibilisée aux questions de santé et de la population.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

QUI ME REPONDRA ?

Comment le Gouvernement entend-il transformer l'essentiel du bois congolais sur place pour diversifier l'économie ?

J.M (Moukondo, Brazzaville)

«Le développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

ENERGIE ET HYDRAULIQUE

Mission pleine de prise de contact à Pointe-Noire pour Honoré Sayi

L'eau et l'électricité, deux facteurs de développement permettant d'améliorer le quotidien de la population et aussi les ressources de trésorerie de la République du Congo, un grand défi majeur qu'Honoré Sayi, ministre de l'Energie et de l'hydraulique a la ferme volonté de relever au cours de son mandat à la tête d'un ministère visé par toutes sortes d'attaques. Il l'a redit au cours de sa visite à Pointe-Noire, du 27 au 31 juillet dernier, pour une prise de contact avec les structures sous sa tutelle. Il était accompagné de Jean-Bruno Danga Adou, directeur général de l'énergie électrique du Congo (E2C).

La première étape de la visite du ministre a concerné le système d'adduction d'eau potable de Tchiamba-Nzassi, alimenté par un forage qui a un débit de 6 m3 par heure. Il est opérationnel depuis 2012. Le deuxième forage nouvellement construit attend le traitement adéquat avant d'être connecté au premier.

Le ministre pense qu'il faudra élargir et multiplier les panneaux solaires et apporter davantage de l'électricité afin que le pompage d'eau soit effectif. Pour terminer la journée de cette visite, il s'est rendu à la Direction technique de E2C où le directeur général a annoncé la nouvelle commande de plusieurs dizaines de transformateurs des cellules et aussi des câbles électriques réceptionnés, il y a quelques jours. Poursuivant sa visite, le ministre a vu les installations en

cours de réhabilitation par la société AKSA énergie Congo de la centrale thermique à gaz de Djeno et aussi celle de la centrale électrique à gaz de la Côte- Matève ainsi que le poste Très haute tension de Ngoyo.

Il a, par la suite, visité le poste Très haute tension de Mongo-Kamba 1 et 2 et le site du projet qui devrait alimenter en eau potable la ville de Pointe-Noire elle-même. Et il s'est entretenu avec les directeurs et chefs de service de E2C et La Congolaise des eaux (LCDE) de Pointe-Noire.

Au cours de son entretien, il les a invités à travailler la main dans la main pour relever les défis qui les attendent et surtout à travailler pour la prospérité non pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour le bien du pays et des citoyens.

Le ministre Honoré Sayi a



Pendant la visite

également inspecté les installations du poste Très haute tension de Mbondji, dans le district de Hinda, en pleine capacité de production électrique. Ici, le poste est composé de deux transformateurs électriques et dispose du nécessaire pour répondre à la demande des sociétés industrielles. Sur 110 MW de garantie, il n'y a que 14 MW seulement qui sont utilisés par le champ pétrolier d'Eni Congo et des deux autres sociétés. Le ministre a saisi cette opportunité pour exhorter les sociétés à y investir et il a dénoncé la concurrence malsaine pratiquée par certaines sociétés industrielles implantées dans la zone de Mbondji. Il a eu une série d'entretiens avec les so-

ciétés CEC, AKSA, Total E&P Congo, Eni Congo ainsi que le Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire. La centrale électrique du Congo qui a une production d'électricité à partir du gaz naturel, a pour principal client E2C. Cette centrale constitue le maillon essentiel du boulevard électrique du Congo, projet du développement industriel du Congo promis par le Président de la République. Avec les responsables de ces sociétés, le ministre de l'énergie et de l'hydraulique a pu se faire une idée nette du fonctionnement, des difficultés et aussi des perspectives.

Madocie Déogratias MONGO

ECONOMIE

Créer une véritable synergie entre les différentes directions générales

Afin de mieux comprendre les conditions de travail des différents cadres et agents qui animent les directions générales sous sa tutelle, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du plan a échangé mercredi 21 juillet dernier avec Régis Antoine Ngakegni, directeur général de l'économie et Hervé Pascal Ndongo, directeur du Centre national d'informations économiques et de conseils en gestion (CНИЕCG) ex CENAGES. La ministre a promis de créer une véritable synergie entre les différentes directions générales.

La Direction générale de l'économie, Régis Antoine Ngakegni a fait un bref aperçu de sa structure. Elle est un organe technique qui assiste le ministère dans l'exercice de ses attributions en matière de politique économique, d'études économiques et de coopération économique.

Le programme d'activité exercice 2021, a-t-il souligné, comporte 27 activités. L'exécution de ce programme au premier trimestre 2021 montre que cinq activités ont été exécutées, 7 sont en cours d'exécution et 13 ne l'ont pas été, par manque de financement.

Depuis 2020, faute de moyen financier, seulement cinq entreprises bénéficiant des avantages de la charte des investissements ont été contrôlées. En 2021, une seule entreprise a été contrôlée. Au titre des défis à relever, la Direction générale de l'économie se propose au cours du dernier semestre de cette année de pro-

duire trois notes de conjoncture couvrant les 1er, 2e et 3e trimestres 2021; réaliser un étude sur les pertes fiscales de l'Etat du fait des exonérations accordées aux entreprises bénéficiaires des conventions d'établissement; produire la note de cadrage macroéconomique et budgétaire 2021 pour les perspectives 2022-2024; rédiger le rapport économique et financier de l'année 2021 qui accompagnera la loi de finances 2022; produire le rapport national sur la surveillance multilatérale.

Hervé Pascal Ndongo, a rappelé que le CНИЕCG est né des cendres du CENAGES qui dans sa vision, alignée au Plan national de développement (PND), doit être un centre d'expertise et de référence de l'Etat en matière de conseil de management d'information et de formation professionnelle au Congo. Il a pour mission de centraliser les bilans des entreprises installées au Congo, d'assister les établissements pu-



La ministre posant avec le personnel de la Direction générale de l'économie

blics, les entreprises publiques ainsi que les collectivités locales dans le domaine de la gestion et l'organisation. Avec le CНИЕCG, l'Etat au travers la centrale de bilan vient ainsi de se doter d'une banque de données économiques et financières sur les entreprises qui lui sont propre. La mise en place d'une centrale participe à cette dynamique globale dans l'amélioration des climats des affaires pour mettre le secteur privé dans des conditions plus favorable afin de réaliser les objectifs de stimulation des secteurs non pétroliers et de diversification de l'économie. «La Direction générale de l'économie est une direction très importante puisque nous avons besoin des prévisions économiques. C'est cette Direction

qui fournit le matériau essentiel lorsque nous discutons avec le FMI pour savoir si la conjoncture sera favorable ou défavorable», a confié Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. La ministre de l'Economie a promis de créer une véritable synergie entre les différentes directions générales, celles-ci ont «des missions qui sont parfois voisines et sont complémentaires dans un contexte où il y a moins de ressource publique. Il y aura des séances de travail B to B entre les différentes directions pour qu'il y ait une mise à niveau des informations et des mutualisations des problèmes et surtout des ressources qui y seront mobilisées», a-t-elle déclaré.

A. N'K.-K.

TANZANIE

Les populations invitées à ne pas minimiser la gravité de la pandémie de COVID-19

La nouvelle présidente du pays, Samia Suluhu Hassan, a affirmé qu'il n'était pas bon d'ignorer l'importance de la pandémie. Elle a fait cette déclaration lors de la cérémonie d'investiture des membres de son nouveau gouvernement à Dar es Salam.



Samia Suluhu Hassan

C'est à la suite du décès brutal de John Magufuli que Samia Suluhu Hassan a pris les rênes du pays au mois de mars écoulé. L'ancien président n'avait eu de cesse de minimiser l'impact de la crise de la Covid-19. Samia Suluhu Hassan a donc rompu avec la ligne de son prédécesseur. Elle a fait savoir qu'elle allait créer un comité d'experts pour conseiller le gouvernement; il sera chargé de faire la synthèse des connaissances mondiales sur le virus et de faire des recommandations. «Ils examineront les remèdes proposés et conseilleront le Gouvernement en conséquence. Ce n'est pas un sujet sur lequel nous pouvons rester silencieux. Nous ne pouvons accepter ou nier quoi que ce soit sans mener des recherches appropriées. Nous attendons des experts qu'ils expliquent la gravité de

la situation et les solutions que le monde nous offre», a-t-elle déclaré.

Samia Suluhu Hassan est devenue présidente de Tanzanie courant mars à la suite du décès soudain le 18 mars dernier du président John Magufuli à l'âge de 61 ans, suite à des problèmes cardiaques. Ce dernier a régné de 2015 à 2021. La nouvelle présidente, âgée également de 61 ans, a ordonné la réouverture des médias interdits par son prédécesseur, dont l'administration a été régulièrement pointée du doigt pour avoir limité les libertés fondamentales. «Nos textes de loi devraient être clairs sur les délits et leur punition. Nous ne devrions

pas recourir à la force pour fermer des médias», a-t-elle indiqué.

Tout compte fait, la présidente n'a pas spécialement mentionné aucun média, mais la mesure pourrait concerner le journal "Daima" interdit de publication en 2020, ou encore les chaînes de télévision Wasafi TV et Kwanza TV. La Tanzanie, Longtemps perçue comme un havre de stabilité dans une région troublée, a vu son image écornée au fur et à mesure que le président Magufuli a développé un style de gouvernance autoritaire et solitaire.

A.P MASSAMBA

RWANDA-BURUNDI

Vers un réchauffement des relations diplomatiques

Des gouverneurs de provinces du Rwanda et du Burundi se sont rencontrés au Rwanda, le week-end écoulé. Les deux pays étaient à couteaux tirés depuis la crise politique de 2015, née autour de la candidature à un troisième mandat de l'ancien président burundais Pierre Nkurunziza. Mais, depuis environ un an, la normalisation est en cours.



Depuis la réunion, en octobre 2020, des ministres des Affaires étrangères des deux pays au poste frontière de Nemba, des rencontres et gestes d'apaisement se succèdent : contacts entre les deux armées, déplacement du premier ministre rwandais pour la fête de l'indépendance burundaise, mais aussi et surtout, échange de prisonniers.

Kigali a transféré, le vendredi 30 juillet dernier à Gitega 19 com-

battants burundais identifiés comme des Red Tabara arrêtés au Rwanda fin 2019 et accusés d'avoir perpétré des attaques contre des civils au Burundi. Cette initiative a été saluée par le président Evariste Ndayishimiye. L'armée burundaise a de son côté conduit des opérations contre la rébellion rwandaise FLN.

Les gouverneurs des deux provinces frontalières, celle du Sud Rwanda et celle de Kayanza au Burundi,

se sont retrouvés. «Il serait maintenant dans la logique des choses que les deux présidents se rencontrent dans les prochains mois », a estimé une source diplomatique.

Alain-Patrick MASSAMBA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre-ville B.P. 1431 Tél. 22 294.13.341 05
736.64.64 République du Congo

INSERTION LEGALE

«CANAAN HOLDING» SARL

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de Francs CFA: Quatre Millions (4 000 000)
Siège social: Quartier Wharf, en face de la Brasserie de la Mer
Nouveau siège: Avenue des 9 Cabanes, quartier Ngoyo Puma, Boîte postale: 4394
RCCM: CG-PNR-01-2016-B13-00128, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-verbal des décisions extraordinaires de l'Associée Unique de la société «CANAAN HOLDING» SARLU, reçu par le Notaire sous-signé le 21 juillet 2021, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 142/3, no 1657; il a été décidé du transfert du siège social de ladite société du quartier Wharf, en face de la Brasserie de la Mer, à l'Avenue des 9 Cabanes, quartier Ngoyo Puma, Pointe-Noire, République du Congo.

En conséquence de cette résolution, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit:

«Article 4: SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Avenue des 9 Cabanes, quartier Ngoyo Puma, Boîte postale 4293, République du Congo.

Le reste de l'article est sans changement».

Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 03 août 2021, sous le CG-PNR-01-2021-M-01 208.

Fait à Pointe-Noire, le 04 août 2021.

Pour avis et mention,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE,

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

SUECO Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et d'Information Suéco a le réel plaisir de vous informer que la rentrée des semestres pairs (2^e, 4^e et 6^e) 2019-2020 aura lieu le 12 Octobre 2020. Pour les nouveaux bacheliers et anciens étudiants, la rentrée académique 2020-2021 aura lieu le 1^{er} février 2021.

➤ **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.

➤ **Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise**

➤ **Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise**

➤ **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie & Secrétariat Bureautique : **Durée de la formation : 6 mois**

Les inscriptions et réinscriptions sont déjà ouvertes à la scolarité

Notre Amphithéâtre de plus de 300 places pour vous permettre de respecter les mesures barrières contre le Covid-19 lors de vos manifestations : Séminaires – Conférences – Activités culturelles...

Suéco offre aussi des formations à la carte

➤ **Informatique** (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)

➤ **Anglais** (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

HANDICAP

Exposition-vente des objets d'art fabriqués par les personnes vivant avec handicap

Le siège à Brazzaville de la Fondation Cardinal Emile Biayenda (FOCEB) situé dans l'enceinte du Centre des polios, au quartier Dix maisons, le 4e arrondissement Mounkali, a abrité le vendredi 6 août 2021, l'exposition-vente collective des peintures, poteries et couture des œuvres des personnes vivant avec handicap. Des chefs-d'œuvre réalisés dans différents styles: portrait, étoffes, habits, poterie, dessins, vélos pour handicapés. Ce que l'on pourrait appeler «exposition des grandes œuvres» est la première du genre organisée par cette fondation.

Ont pris part à ce vernissage, agrémenté par l'orchestre FOCEB Musica, les personnes vivant avec handicap prises en charge par la fondation (malvoyants, personnes à mobilité réduite), les orphelins venus des arrondissements de Brazzaville. Les invités de marque étaient venus d'Italie dont la délégation était conduite par l'abbé Sévère Boukaka, prêtre du diocèse de Kinkala, en mission pastorale à la paroisse Santa-Maria dans le diocèse de Arezzo-Cortona-Sansepolcro, dans la ville de Sansepolcro. Chacun des invités a pu découvrir de nouvelles créations, à la fois étonnantes et profondes. A tra-



Les membres de la paroisse Santa-Maria posant avec Sr Yengo



Une vue de l'exposition-vente

vers ces œuvres, sœur Marie Brigitte Yengo, présidente de la FOCEB, grâce à la diversité de la technique de travail, le style et les couleurs a pu livrer ses impressions à la presse. «C'est pendant que j'étais en année sabbatique que je m'étais rendue à la paroisse Santa Maria sur invitation de

l'abbé Sévère Boukaka. Des rendez-vous furent pris et c'est en cela que Carla Mazzi, Paolo Massimoffi, Monia Ridolfi, tous membres actifs de la chorale Santa Maria, unis autour du curé, l'abbé Sévère Boukaka visitèrent la Fondation Cardinal Emile Biayenda». «Heureux de se retrouver au Congo pour

CLOCHE DE MARIAGE

Roger Ngoka Itoua et Virginie Mafoula désormais unis pour toujours

Célébré le 5 août 2021 à la mairie centrale de Brazzaville, le mariage du couple Roger Ngoka Itoua et Virginie Mafoula a été présidé par M. Marcel Ganongo, administrateur-maire de Ouenzé.

C'est le jeudi 5 août 2021 à la mairie centrale de Brazzaville que le couple pédagogique Ngoka Itoua fait son entrée dans la salle de la mairie où il était accueilli chaleureusement par des cris de joies et des applaudissements des invités. C'est dans cette ambiance festive que sont arrivés dans la salle de la mairie les nouveaux mariés. Ensuite, la cérémonie a débuté par les questions de M. le maire à la belle famille de M. Ngoka Itoua pour savoir s'ils avaient normalement reçu la dot.

Après cela, M. le maire a fait face aux mariés pour leur prodiguer quelques conseils, en suivant les dispositions de l'article 168 du code de la famille. Et les époux se sont convenus de se marier sur le régime de la monogamie avec la communauté des biens. Puis, a suivi la page des signatures des mariés et des quatre témoins, sans oublier le port des alliances.

A la fin de cette cérémonie à la mairie centrale, le couple Ngoka Itoua s'est dirigé à l'Eglise, plus précisément à la Cathédrale du Sacré-Cœur de Brazzaville pour la bénédiction nuptiale. A l'entrée de l'église, les



Les nouveaux mariés avec Marcel Ganongo, administrateur-maire de Ouenzé

époux ont été reçus chaleureusement. La messe a été présidée par l'abbé Eric Urgel Babika, administrateur de la paroisse Cathédrale du Sacré-Cœur, avec la participation d'un pasteur de l'Eglise évangélique du Congo. Parmi les lectures retenues en cette heureuse circonstance, il y a eu le livre des Proverbes au chap. 18 qui dit : «Celui qui trouve une femme trouve le bonheur».

Après cette bénédiction nuptiale, le couple ainsi que tous les invités se sont retrouvés à l'espace Mgr Barthélemy Batantu, derrière la cathédrale, pour un pot d'amitié précédé de la remise des cadeaux.

Grâce Divine MADZOU (Stagiaire)

la première fois et de visiter la Fondation Cardinal Emile Biayenda dont le charisme a dépassé les frontières nationales. Nous sommes très étonnés du travail que réalise la sœur Yengo en faveur des personnes vivant avec handicap. Sœur Marie Brigitte Yengo est animée d'un dynamisme exceptionnel, l'ardeur dans le travail et le zèle qui le caractérisent», ont souligné certains des invités. A son tour, l'abbé Boukaka a dit toute sa satisfaction. «En ma qualité de

curé, je suis impressionné de ce que fait la sœur Yengo pour la fondation et pour cela, je compte créer une association qui aura pour vocation l'humanitaire afin de soutenir les œuvres de la FOCEB. Sœur Yengo a effectué un voyage en Italie et en retour nous avons rendu l'ascenseur. Merci pour l'hospitalité et pour l'accueil dont nous avons bénéficié».

Pascal BIOZI KIMINOU

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI NOTAIRE
115 bis, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville de Brazzaville
B.P.: 13646 / Tel(s) : (+242)22.611.26.46/ 05.585.61.87/ 06.412.72.92
E-mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

«CONNIG TECHNO SERVE»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital Social: de 1.000.000 de francs CFA
Siège social: 115 BIS, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO,
CENTRE-VILLE, BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2021-B13-00230.

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE PORTANT REVOCATION DU GERANT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Suivant procès-verbal des décisions ordinaires de l'associé unique de la société dénommée CONNIG TECHNO SERVE, SARLU, reçu en date à Brazzaville du 30 juillet 2021 par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI,

Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré le 02 août 2021, sous folio 139/4, Numéro 3169 à la recette EDT plaine, Brazzaville (République du Congo); l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Révocation du gérant;
- 2) Nomination du nouveau gérant.

Deux copies authentiques du procès-verbal cité supra ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 04 août 2021, sous le numéro D16, et mention modification a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2021-M-03585, le même jour.

Pour avis

Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI NOTAIRE

NSIA ASSURANCES (NSIA VIE ASSURANCES) RECRUTE LES COMMERCIAUX

Vous êtes jeune, vous êtes sans emploi, vous rêvez d'être financièrement indépendant !

Rejoignez l'équipe commerciale de NSIA ASSURANCES (NSIA Vie ASSURANCES) et assurez-vous un revenu mensuel d'au moins 150 000 FCFA.

Comment faire ?

Adresser votre candidature (CV lettre de motivation à l'adresse suivante : sniacongo@groupensia.com, ou à la Direction de NSIA pour ceux qui résident à Brazzaville, et Pointe-Noire à l'agence de NSIA Assurances située au rond-point MAWATA.

Préciser en objet «Commercial 2021»

Date limite de réception des candidatures : 31 juillet 2021.

NB: seules des candidats retenus seront contactés et le dépôt de dossier de candidature n'est pas payant.

ASSISES DU COMITE NATIONAL DU RENOUVEAU CHARISMATIQUE CATHOLIQUE A MADINGOU

«Comment guérir des blessures intérieures»

La paroisse Saint Michel Archange de Madingou dans le diocèse de Nkayi, a abrité du 13 au 18 juillet 2021 les assises nationales du Comité national du Renouveau Charismatique Catholique du Congo (RCC), sous la direction de l'aumônier national, l'abbé Thierry Dialembonsoni, assisté des abbés Arnaud Bikola de l'archidiocèse de Pointe-Noire, Ghislain Mbenze-Ngouama du diocèse de Nkayi, Parfait Malonga du diocèse de Ouessou, Thomas Nzoussi Makiona aumônier diocésain de Nkayi, avec l'appui de Mme Georgette Makosso, la modératrice nationale. 118 participants venus de tous les diocèses ont pris part à ces travaux, au cours desquels certaines réformes sur le fonctionnement du Renouveau ont été examinées. Avec un enseignement basé sur trois principaux thèmes.

Le premier enseignement donné par l'abbé Ghislain Mbenze Ngouama (de la paroisse de Divinié et aumônier diocésain de Nkayi) était intitulé : Le rôle du Saint-Esprit dans l'Eglise. A la fin de cet enseignement, l'orateur a donné un éclairage sur certains chiffres contenus dans la Bible pour lesquels de nombreux fidèles se posent des questions. Tels, les chiffres 666, 40, 144.000, 12 et 7 qui symbolise la perfection. Les explications données par l'orateur ont été édifiantes car souvent, le chrétien catholique semble désemparé, sans repères voire perdu lorsqu'il est abordé par certains «marchands d'illusions» de la Parole de Dieu mal assimilée. Le deuxième enseignement donné par l'abbé Thierry, aumônier national et curé de la paroisse Saint Michel Archange de Nganguouini, a replongé les participants dans l'encyclique du Pape François : «Fratelli Tutti» en s'appuyant davantage sur le chapitre 2 «Un étranger en chemin», tandis que l'abbé Arnaud Bikola, de l'archidiocèse de Pointe-Noire et aumônier national adjoint, a quant à lui présenté à l'auditoire : «Les charismes au service fraternel de la communion». Chaque enseignement a donné lieu à la fin, à des questions-réponses auxquelles se sont bien prêtés les orateurs de façon remarquable.

CHARIS; une nouvelle appellation du Renouveau

Le débat relatif à la CHARIS a particulièrement été intéressant au sens où c'est la nouvelle appellation adoptée au Renouveau Charismatique depuis près de trois années. Si notre Eglise locale accuse un retard gênant, il n'en est pas de même pour le Renouveau Charismatique de la Côte d'Ivoire, du Bénin ou du Togo qui ont déjà fait un pas significatif en s'adaptant progressivement à l'univers de CHARIS. Celui-ci va intégrer en son sein toutes les composantes se reconnaissant charismatiques, avec un élément fondamental qui, au demeurant, constitue un aspect central de CHARIS: son ouverture aux autres confessions religieuses. Toutefois, avec les assises du Comité national de Madingou, tout laisse à croire que CHARIS prendra corps bientôt au Congo.

Tout ceci est encore en chantier au Renouveau du Congo, quoiqu'il faille encourager et s'appuyer sur les fruits de la réflexion entreprise par le Renouveau de l'archidiocèse de Brazzaville à la demande de la hiérarchie ec-



Mme Georgette Makosso la modératrice nationale

clésiale. D'ailleurs, sans vouloir atténuer l'élan pris par le Renouveau de Brazzaville, ni édulcorer l'enthousiasme des membres de la commission qui travaille déjà sur CHARIS d'une part, et parlant d'une même voix avec la modératrice nationale, Mme Georgette Makosso, d'autre part, l'aumônier national du Renouveau, l'abbé Thierry Dialembonsoni a plutôt souhaité en amont, une bonne concertation avec ses confrères prêtres impliqués dans ce vaste chantier qu'est CHARIS. A n'en point douter, on peut penser encore à une ou deux sessions extraordinaires du Comité national avant d'asseoir une fois pour toute CHARIS au Congo; le temps que les statuts soient adoptés, et qu'une position commune eu égard aux normes réelles de CHARIS soit comprise et admise par tous, évidemment avec la bénédiction de nos pères évêques de la Conférence épiscopale du Congo (CEC).

Réformes sur le fonctionnement du Renouveau

A Madingou, les participants ont échangé aussi sur certains aspects de réforme concernant le fonctionnement du Renouveau. Notamment la question de la fête de Christ-Roi et la célébration du cinquantenaire du Renouveau (1973-2023). A propos de la question de la fête de Christ-Roi, et faisant suite à une invite des pères évêques, la coordination nationale a opté pour le jour de la fête de Sainte Trinité au calendrier liturgique comme jour anniversaire pour le Renouveau charismatique au Congo. Ce ne sera plus lors de la fête de Christ Roi de l'univers en novembre. La raison de ce changement s'explique du fait que le Vatican a déclaré la fête de Christ-Roi de l'Univers comme jour de grands rassemblements des Jeunes au plan mondial (JM) et ce donc,



Les participants aux assises nationales du Renouveau charismatique à Madingou

dans tous les diocèses. Cette disposition venant du Saint Père reste prioritaire face à toute disposition antérieure rattachée au fonctionnement des groupements d'Eglise.

En ce qui concerne la participation au comité national, la coordination nationale a souligné que désormais, seuls les membres de la coordination nationale (anciens et nouveaux), les membres des noyaux diocésains (anciens et nouveaux), les bergers des paroisses (anciens et nouveaux) sont habilités à participer aux sessions du comité national. Pour éviter tout amalgame et toute incompréhension, la permanence nationale se fera le devoir d'être plus claire et plus précise dans les notes d'invitation au comité national.

Au sujet des finances, il est noté que la situation de crise que connaît notre pays et qui sévit dans les familles n'est pas favorable aux groupements pour projeter des bons programmes. Toutefois, l'aumônier national a attiré l'attention des leaders de se faire violence afin de bien ménager le volet finance dans sa gestion et la transparence exigées, c'est là aussi un pan du témoignage chrétien. M. Romuald Koka, chargé des finances à la coordination nationale, a informé les participants qu'il faudra s'acquitter de la dette cumulée du Renouveau Congo vis-à-vis de l'ICCRS (International Charismatic Catholic Service), instance dirigeante du Renouveau Charismatique basée à Rome au Vatican. Plus que jamais, il apparaît nécessaire de fédérer les efforts afin d'apurer cette dette. La coordination nationale ne doit pas baisser les bras afin de bien suivre les mouvements des cotisations statutaires des noyaux diocésains, en ce qu'il faille toujours les relancer à temps. Les cotisations statutaires permettent le bon fonctionnement du groupe.

Profitant de la subdivision des nouvelles provinces ecclésiastiques créées récemment au Congo, la coordination nationale a instruit le Renouveau de l'archidiocèse de Brazzaville d'accompagner le Renouveau de Kinkala qui peine à émerger à cause des guerres récurrentes dont a souffert le département du Pool et par ricochet le diocèse de Kinkala. De même, les autres provinces ecclésiastiques doivent emboîter le pas au Renouveau de Brazzaville; la coordination nationale a affirmé son soutien aux initiatives communes inter-diocèses dans l'évangélisation.

Le jubilé du cinquantenaire

Mme Georgette Makosso, modératrice nationale, a rappelé que le Renouveau charismatique a pris naissance au Congo en 1973, à la paroisse Ndona Marie de Mfilou à Brazzaville. Ainsi, le jubilé de la célébration du cinquantenaire du Renouveau charismatique au Congo sera fêté en 2023. L'année jubilaire comprendra plusieurs activités et célébrations liturgiques qui seront publiées ultérieurement. Toutefois pour la gouverne de tous, l'ouverture de l'année jubilaire sera lancée à Pointe-Noire à la fête de la Sainte Trinité en 2022. D'ores et déjà, on pourrait penser à une bonne organisation du Renouveau dans le cadre de la P.E.S.O. (Province Ecclésiastique du Sud-Ouest). Il y aurait alors la mobilisation et l'implication du Renouveau des diocèses suffragants de Nkayi et de Dolisie. La clôture de l'année jubilaire aura lieu à Brazzaville, cet événement se déroulera dans la prière et l'action de grâce dans tous les diocèses du Congo.

Une campagne d'évangélisation organisée le 17 juillet 2021 sur la place Saint Michel Archange a marqué la fin de cette session. C'était sous le thème : «Comment guérir des blessures intérieures» développé par l'abbé Thierry Dialembonsoni. Le point d'orgue de cette session du comité national a été sans conteste la visite surprise de l'ordinaire du diocèse de Nkayi, Son Excellence Monseigneur Daniel Mizonzo. L'évêque diocésain a remercié la coordination nationale d'avoir honoré son diocèse par ces assises du comité national à Madingou. Respectant les us et coutumes du village, Mgr Mizonzo n'était pas venu les mains vides en guise d'accueil des retraitants. Par l'entremise de Mme Georgette Makosso, ceux-ci ont apprécié et remercié l'évêque pour son geste et sa disponibilité remarquables.

Le curé de la paroisse, le révérend père Apollinaire Koudekikissa, Cccp, a été remarquable en tous points de vue. D'ailleurs, la coordonnatrice nationale, Mme Georgette Makosso n'a pas manqué de le remercier, ainsi que les paroissiens de Saint Michel pour leur accueil fraternel, et les religieuses Congolaises du Rosaire avec la révérende sœur Marie Angèle Kongo Nzoumba, pour leur disponibilité totale au service.

Toussaint MAMPOUYA & Jean BANZOUZI MALONGA

DIOCÈSE DE OUESSO

Fête patronale de la quasi-paroisse Notre-Dame de la Visitation de Mindongo

Le diocèse de Ouessou a vibré dimanche 11 juillet 2021 aux sons d'un événement qui sera désormais inscrit dans les annales de son histoire. Cet événement a porté en lui un caractère tripartite. Premièrement la fête patronale de la quasi-paroisse Notre Dame de la Visitation de Mindongo, ensuite l'érection officielle de cette quasi-paroisse en paroisse, enfin la bénédiction du sanctuaire marial. A cette même occasion, le premier curé de cette paroisse, l'abbé Cellot Primat Nkounga-Mabikas a célébré ses 5 ans au service de l'évangélisation et de l'Eglise. Débutée à 9h 30, la messe a été célébrée par Mgr Yves Marie Monot, évêque du lieu, entouré du curé de la nouvelle paroisse l'abbé Primat, du vicaire, l'abbé Ulrich qui est en même temps le directeur de Radio Maria de Ouessou qui voisine la paroisse et d'autres prêtres concélébrant sur la place qui sera désormais la place du sanctuaire marial. La joie a ainsi habité les cœurs du peuple de Dieu de cette paroisse, aussi ceux des autres personnes venant d'ailleurs remplissant cette place mariale.



De g. à dr Prince Lia, les abbés Judicaël Fomungana, Ulrich Mikouh Nzeuh, vicaire coopérateur, Mgr Yves M. Monot et l'abbé Cellot Primat.

Prenant la parole au début de la messe, Mgr Yves Marie a rappelé le but de ce qui a rassemblé le peuple de Dieu en ces lieux. Après avoir salué les officiels, tous les invités et le peuple de Dieu, il a retracé les événements du jour en commençant par la fête patronale ajournée à ce jour. Dans la suite de son discours, il a instruit la foule sur la question de l'érection de cette quasi-paroisse en paroisse qui avait été annoncée en septembre dernier. A la fin de son mot, l'évêque a fait un éclaircissement sur la différence qui existe entre une Grotte mariale et un Sanctuaire marial tel que celui qu'il était sur le point de bénir.

Après le mot de bienvenue, la messe a suivi son cours habituel. L'évêque a tour par tour béni l'ambon, l'autel se trouvant au sein du sanctuaire tout en donnant leur signification et leur importance dans l'Eglise.

Dans son homélie, l'évêque de Ouessou, après avoir parcouru les textes des deux lectures sélectionnées pour la méditation du jour, commençant par la première lecture tirée du livre de Sophonie, et la deuxième extraite de la lettre de Saint Paul aux Romains, s'est attaché sur le texte de l'évangile. Il a insisté sur la joie de la rencontre ou plutôt des rencontres entre Marie et Elisabeth mais également entre Jésus et Jean. Pour revenir à l'événement, il a souligné l'importance de la grotte mariale et d'un sanctuaire marial dans la vie des fidèles catholiques. «Si nous avons des grottes dans nos paroisses et des sanctuaires dans nos diocèses, c'est essentiellement pour nous rappeler que nous sommes des serviteurs de la volonté de Dieu comme l'a été Marie elle-même». Au terme de son homélie, il a fait un lien entre le but de l'événement et le passage évangélique de Luc qui déclare : Heureux les hommes et les femmes qui écoutent la Parole de Dieu et la mettent en pratique. Ceci pour inviter le peuple de Dieu à voir en Marie le canal qui nous mène vers Dieu. La grâce à demander en cette célébration, a-t-il dit est : «Celle d'être des hommes et des femmes de foi afin d'apporter cette joie de faire la volonté de Dieu à nos frères et sœurs».

Les fidèles venant de partout dans la localité de Ouessou ont exprimé leur joie de travailler avec leur pasteur l'abbé Primat et se sont réjouis pour une année de plus que le Seigneur lui a accordé dans sa moisson. L'évêque a procédé, après le chant d'action de grâce à la bénédiction de la statue de la Vierge Marie et du sanctuaire tout entier. A sa prise de parole à la fin de la messe, le curé a exprimé toute sa gratitude au Seigneur, maître du temps et des circonstances pour avoir permis que tout se réalise selon sa sainte volonté. Il a remercié Mgr pour sa disponibilité, toutes les autorités présentes et tout le peuple de Dieu. Il a présenté comment cette idée lui est venue en tête dans une prière lors de la célébration de ses 4 ans de vie sacerdotale et demandant au Seigneur de lui procurer une idée de ce qu'il pourrait offrir à l'Eglise pour ses 5 ans. Et voilà que le cri a retenti dans les oreilles de la Vierge Marie, mère des prêtres et a touché les cœurs des bienfaiteurs pour que ce projet se réalise. Il a ainsi travaillé, pour la réalisation du projet avec des hommes et femmes de bonne volonté qu'il a d'ailleurs appelés par leur nom à se présenter devant l'autel pour recevoir la bénédiction.

Mgr Yves, avant la bénédiction finale, a déclaré l'érection de la quasi-paroisse Notre-Dame de la Visitation en paroisse comme il l'avait annoncé en septembre dernier au cours de la lecture des affectations pour le compte de l'année pastorale 2020-2021 et l'abbé Cellot Primat Nkounga-Mabikas dit (Primaël) devient désormais le premier curé de cette paroisse et le sanctuaire marial de cette paroisse est pour toujours ouvert à tous.

Héritier BIKOUONE
Séminariste en 1^{ère} année de Théologie

IN MEMORIAM

07 août 2019- 07 août 21, deux (2) ans déjà qu'il a plu au Tout-Puissant de rappeler à Lui notre cher époux, papa et pépé, Jean Pierre KIMBASSA, chef mécanicien conducteur hors classe au CFCO à la retraite.

Le temps qui passe ne peut diminuer la douleur de cette séparation.

En cette date de triste anniversaire, les veuves, enfants et petits-enfants KIMBASSA prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui. JPK! A jamais gravé dans nos cœurs!



ANNONCES

MINISTÈRE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°006/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	10988 du 11/03/2021	Pile(s) : 04 Bloc : 74 Section : AH Superficie : 500,00m ²	MAKAYABOU	05	POATY Christophe
2	10992 du 11/03/2021	Pile(s) 05 et 11 Bloc : 47 Section : AF Superficie : 1334,30m ²	SIAFOUMOU	05	La Communauté BAH'AIE de la République du Congo
3	10054 du 19/08/2019	Pile(s) 04 Bloc : 67 bis Section : L Superficie : 347,96m ²	OCH	01	GOMO KENGUE Wilfrid Valérie
4	10910 du 27/01/2021	Pile(s) 11 Bloc : 69 Section : BW Suite 1è T Superficie : 500,00m ²	MPANGA (Famille MPANGA)	05	ATHIPO-AKOUALA Migdalie Blanche Neige
5	10932 du 05/02/2021	Pile(s) 01 bis Bloc : 151 bis Section : AG Superficie : 282,97 m ²	TCHIALI	05	IBATA Cyr Auxence Stéphane
6	10985 du 10/03/2021	Pile(s) 04 Bloc : 40 Section : BW Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	MBATCHI MPASSY Romuald
7	11053 du 14/04/2021	Pile (s) 02 Bloc : 253 Section : BV Superficie : 500,00m ²	MONGO KAMBA (Zone BANGA T)	05	KIZIMOU MIKOLO Malcom
8	10868 du 22/12/2020	Pile (s)06 et 07 Bloc : 63 Section : AE Superficie : 1000,00m ²	SIAFOUMOU (File MPENGA)	05	SITOU Jean Baptiste
9	10694 du 11/09/2020	Pile (s) 21 Bloc : 04 Section : CJ1 Superficie : 495,51m ²	MONGO KAMBA (File LOUSSIMINA)	05	MBERI Albert
10	10943 du 15/02/2021	Pile(s) 01 Bloc : 85 Section : U Superficie : 500,00m ²	TIE-TIE	03	MOMBOULI EBAMA Prince Herauld
11	10740 du 25/09/2020	Pile(s) 04bis et 02 bis Bloc : 170 ter Section : AE Superficie : 400,08m ²	SIAFOUMOU (Famille PENG)	05	NGANGA MBOULAPI OSSEBAMI
12	11003 du 16/03/2021	Pile(s) 04 Bloc : 116 Section : BV Superficie : 500,00m ²	MONGO-KAMBA (Famille SOUMBA)	05	MAYENGA Brice Rostène
13	3692 du 04/09/2017	Pile (s) 02 Bloc : 58 Section : X Superficie : 150,00m ²	Quartier MOUYONDZI	03	MAMPASSI BATINA Raphaël
14	11024 du 23 /03/2021	Pile (s) 1 Bloc : 205 Section : ACL2 Superficie : 5000m ²	VINDOULOU (Secteur Obambi)	05	NDOUNGOULOU Evaristine Jacques
15	10851 du 10/12/2020	Pile (s) 02 Bloc : 28 Section : AG Superficie : 500,00m ²	TCHIALI	05	NGAYOU Benoit
16	5171 du 18/03/2014	Pile(s) Domaine Bloc : / Section : / Superficie : 5000,00m ²	BONDI	HINDA	TCHICAYA Raoul Vital Antoine Bernard
17	9927 du 23/05/2019	Pile(s) 05 Bloc : 53 Section : P Superficie : 265,44m ²	MVOUMVOU	02	WANDO -SEMEDO Anicet Edmond
18	10731 du 24/09/2021	Pile (s) 03 Bloc : 203 Section : ACK Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU (Famille Loussimina)	05	KIMBEMBE Judace Aristide
19	10651 du 27/08/2020	Pile (s) 09 Bloc : 130 Section : AW Superficie : 370,00m ²	MONT KAMBA (Qtier MOVIS)	04	MONGONZA EBENGO Antoine
20	10918 du 29/01/2021	Pile (s) 5 Bloc : 59 Section : CK -Suite Superficie : 450,00m ²	VINDOULOU (File TCHINIAMBI K)	04	MOUKOKO MAKADI Thierry Sinfor
21	10916 du 28/01/2021	Pile (s) 002 Bloc : 74 Section : AB Superficie : 307,71m ²	SONGOLO	05	DIAFOUKA BAHOU Prince Fabien
22	9809 du 28/03/2019	Pile (s) 03,04, 05,09,10 Bloc : 23 Section : ACV Suite Superficie : 2000,00m ²	MENGO (File Tchigangagou- tchiv .)	LOANGO	NKABA Marie Jesus Pulcherie
23	874 du 09/12/2010	Pile (s) 01 Bloc : 53 Section : AL Superficie : 409,20m ²	LOANDJILI	04	GOMBET MONIOKOTO Yolande Nadia
24	8740 du 25/09/2017	Pile (s) 02 Bloc : 196 Section : CG Superficie : 1000,00m ²	KOUFOLI	05	TCHISSAMBOU TANDOU Juste et Paul
25	6281 du 23/03/2015	Pile (s) 07 Bloc : 01 Section : AG Superficie : 500,00m ²	TCHIALI	05	TOP KOUILOU SERVICES
26	11213 du 07/06/2021	Pile(s) 04 Bloc : 39 Section : P Superficie : 310,45m ²	MVOUMVOU	02	SANGARE Amadou et SANGARE Kassim
27	11089 du 07/05/2021	Pile (s)08 Bloc : 54 Section : AF Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	PIKENE Godefroy Jules
28	11059 du 21/04/2021	Pile (s)03 Bloc : 448 Section : ABW Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU (File Mpoukou)	05	TIEBO TSONDA Jean Jacques
29	11031 du 01/04/2021	Pile (s) 02 Bloc : 112 Section : CD Superficie : 500,00m ²	NANGA (File TCHIYOBO)	06	BOUNGOU Stanislas Anatole
30	10936 du 09/02/2021	Pile (s) 07 Bloc : 68 Section : AB Superficie : 267,03m ²	SONGOLO	05	LOEMBET Sarah Tiffany
31	10700 du 15/09/2020	Pile(s) 10 Bloc : 30 section : ABW Suite Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	NZOUZI MAKIELEKA Adéline
32	10712 du 18/09/2020	Pile (s)06 et 07 Bloc : 31 section : CD5 1er tranche Superficie : 800,00m ²	NANGA (File TCHIYOBO)	06	LOUAMBA Théophile
33	10939 du 10/02/2021	Pile(s) 09 Bloc : 141 section : AK Superficie : 260,00m ²	MAKAYABOU	05	BISSELE MOSSEMENE Laudriyeck Claud'ella
34	10845 du 08/12/2020	Pile(s) 04 Bloc : 01 section : AM Superficie : 469,45m ²	NKOUIKOU	04	MBANGO MBIDA Morning Meilli
35	11199 du 31 /05/2021	Pile(s) 28 Bloc : 11bis section : C Superficie : 363,20m ²	SONGOLO	02	MPIKA KALA Brice
36	11095 du 12/05/2021	Pile(s) 11 bis Bloc : 59 section : AF Superficie : 300,00m ²	SIAFOUMOU	05	BEMBA KOUELA Cherita Aurilitone
37	10042 du 14/08/2019	Pile(s)03 bis Bloc : 55 bis section : AD Superficie : 530,30m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	M'PWATI-TITHO Na-I-Loth Murielle Charlène
38	10043 du 14/08/2019	Pile(s) 03 Bloc : 55 bis section : AD Superficie : 530,30m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	M'PWATI-TITHO Marina Didiiane Tatiana
39	10306 du 13/01/2020	Pile (s) 06 Bloc : 120 section : ABW Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	TCHIBINDA BIBILA Nerline
40	11047 du 13/04/2021	Pile(s) 1 Bloc : 74 Section : L Superficie : 400,00m ²	OCH	01	Les Enfants MALEMBE : J. Hervé, Angélique, A. Christian, Philomène, Désiré, François

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau de la Conservation *Fait à Pointe-Noire, le 06 Août 2021*
Florent MAVOUNGOU



République du Congo

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS POUR L'ENREGISTREMENT DES CONSULTANTS INDIVIDUELS OU CABINETS DANS LA BASE DE DONNEES DU PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC(PRISP)

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) pour financer le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).

Les objectifs de développement du PRISP sont (i) améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques et (ii) renforcer la responsabilisation. Ces objectifs seront atteints en soutenant les efforts du gouvernement pour améliorer les recettes non pétrolières, renforcer la gestion des dépenses publiques et la gestion de l'administration publique, adopter le système de budgétisation des programmes et renforcer le mécanisme de reddition de comptes. De ce fait, les activités du PRISP se focalisent autour de trois (3) blocs de réformes à savoir :

- les réformes des finances publiques à travers la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la gestion de la dépense publique, l'appui à la mise en œuvre de la réforme du système de marchés publics et l'appui aux organes de contrôle ;
- la réforme de l'Etat par l'élaboration d'un plan stratégique de la réforme de l'Etat, le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat (MFPRE), la modernisation et la fiabilisation de la gestion du personnel public et de la solde) et enfin ;
- la réforme sur la redevabilité.

Pour faciliter sa mise en œuvre, le PRISP est structuré en quatre (04) composantes comme suit :

- **Composante 1.** Renforcement de la mobilisation des recettes et de la gestion des dépenses publiques.

- **Composante 2.** Renforcement de la gestion de l'administration publique.

- **Composante 3.** Amélioration des capacités des institutions de contrôle.

- **Composante 4.** Renforcement de la capacité de mise en œuvre du projet.

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier et d'enregistrer les consultants individuels ou cabinets éligibles par domaine d'expertise dans la base de données du Projet des Réformes du Secteur Public (PRISP), afin de leur permettre de participer aux éventuels Appels à Concurrence que le Projet lancera dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

2. Les domaines d'expertise qui représentent un intérêt pour le Projet sont repartis comme suit :

i. Formation spécifiques diverses : (i) évaluation diagnostique et mise en œuvre des plans de formation ; (ii) mise en œuvre des réformes des finances publiques ;

ii. Etudes sur : (i) Fiscalité (forestière, minière, foncière) ;

iii. Assistance et appuis techniques (ii) appui à la réforme administrative du trésor ; (ii) appui à la vulgarisation du livre des normes de comptabilité générale ; (iii) appui aux réformes des finances publiques ; (iv) appui à la gestion de la dette publique

iv. Missions de surveillance et contrôle des travaux, (ii) suivi-évaluation ;

v. Diverses missions de consultants individuels : (i) élaboration du code déontologique de la cour des comptes (ii) élaboration du manuel de procédures du projet ; (iii) diagnostic du secteur minier ;

vi. Informatisation : (i) développement des logiciels ; (ii) développe-

ment des systèmes d'information sur les revenus pétroliers et miniers.

vii. Gestion du projet (suivi-évaluation, gestion financière et passation des marchés).

3. Profil du consultant

a- Cabinet: dossiers (qualification, expérience dans le domaine et missions antérieures)

b- Pour le consultant individuel:

- Curriculum vitae; copie du diplôme; documentation sur les missions antérieures.

4. Les dossiers devront être remis à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 août 2021 à 16 heures, heure locale.

5. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).
Unité de Coordination.

Adresse du bureau : 3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique : prispcongo@gmail.com, prispmarkets@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 30 juillet 2021

Le Coordonnateur,
Ferdinand DOUKAGA KWANDA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Menace de grève illimitée à l'Université Marien Ngouabi!

Sous les auspices de Jean Didier Mbélé, secrétaire général du SYNESUP, Camille Monékéné Makoumbou, secrétaire général du Syndicat national de l'Université (SYNALU) et de Léon Makita Ndoumba, secrétaire général du Syndicat du personnel non enseignant du supérieur (SYPENES), le collège intersyndical de l'Université Marien Ngouabi s'est réuni vendredi 6 août dernier au siège du Syndicat des enseignants du supérieur (SYNESUP) au complexe universitaire de Bayardelle à Brazzaville. Au cœur de cette rencontre, l'application du protocole d'accord signé avec le Gouvernement le 1^{er} août 2019.

À l'issue des échanges, le collège intersyndical a noté avec satisfaction la nomination de l'équipe complète de la présidence de l'Université Marien Ngouabi; le respect par les syndicats de l'Université Marien Ngouabi de tous leurs engagements, en apaisant le climat social pendant plus de deux ans, mais aussi la fin du protocole d'accord au 30 juin 2021, avec violation par la partie gouvernementale. Les universitaires

ont interpellé à cet effet le Gouvernement pour qu'il respecte les engagements pris. A ce jour, six quotités sur les dix-huit convenues n'ont pas été versées. Eu égard à cela, le collège intersyndical, à travers une déclaration lue par son communicant, Célestin Désiré Niama, exige le paiement sans délai des salaires de décembre 2019 et juillet 2021; le paiement de toutes les heures dues au titre des années



Pendant la séance de travail

2014-2015, 2015-2016, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020. A cela s'ajoutent le respect de la concomitance dans le paiement des salaires des agents de l'Université Marien Ngouabi et de ceux de la fonction publique; le versement en faveur de l'Université des ressources financières conséquentes pour l'amélioration des conditions de travail et la réussite de la

rentrée académique 2021-2022. Si ces revendications ne sont pas prises en compte jusqu'au 6 septembre de l'année en cours, le collège intersyndical se réserve le droit de déclencher une grève générale illimitée.

Marcellin MOUZITA

ENSEIGNEMENT

Améliorer l'environnement pédagogique et d'apprentissage pour une éducation de qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle de l'éducation, le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPPSA), à travers son Projet d'appui et l'amélioration du système éducation (PRAASED), a lancé le processus de révision des programmes scolaires du primaire, notamment pour les classes de CPI et CP2 et de collège pour les classes de 6^e et 5^e.

Le processus est en marche depuis le 10 octobre 2019. Et, ce n'est que le mercredi 4 août dernier que la journée de sensibilisation, d'information et d'échanges sur le processus a été organisée à Brazzaville. La cérémonie a été présidée par Mme Régine Tchicaya Oboa, directrice de cabinet du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, en présence de David Boké, inspecteur général de l'enseignement et Calixte Kolyardo, coordonnateur du PRAASED. La journée de sensibilisation a réuni une diversité de participants, des enseignants d'écoles publiques et privées, des inspecteurs, des parents d'élèves, des membres du cabinet du ministère et des représentants de la société civile œuvrant dans le domaine de l'éducation comme l'APEEC et le FAWE, ainsi que certains représentants des partenaires techniques et financiers du Congo, soit un total de 150 acteurs du système éducatif. Elle a permis de faire connaître et de comprendre le contexte de la mise en œuvre du processus de révision des curricula et de présenter la vision, ainsi que les grandes orientations du Gouvernement sur la révision des programmes scolaires. Calixte Kolyardo, coordonnateur du projet, présentant des objectifs projet, a montré ce qui se réalise pour renforcer les

connaissances pédagogiques. Il a rappelé que ce processus de révision des programmes scolaires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la première composante du PRAASED, qui n'est autre que le premier axe de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, en soulignant que la dernière révision des programmes scolaires au Congo remonte à près de vingt ans. Le processus de révision des programmes scolaires est sous la conduite de Philippe Jonnaert, consultant international. Il a fait sa conférence de façon virtuelle (visioconférence), et indiqué qu'il est temps de renforcer le système éducatif au Congo.

Mme Régine Tchicaya Oboa a, quant à elle, dégagé la portée de cette action: «Nous devons mettre en place une école assise sur des savoirs pertinents qui favorisent les acquis. Dès notre prise de fonction, les discussions autour des curricula ont été parmi les premiers dossiers à traiter. Ce qui nous a paru utile, c'est de recadrer le management de cette action à partir des actes pris par le ministre de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire pour favoriser une plus grande visibilité.» Le ministère, a-t-elle poursuivi, continue de mesurer le plein espoir mis dans cette révision qui est une question récurrente de nos différents conseils nationaux de l'enseignement. «La pratique



De g. à dr: Calixte Kolyardo, Mme Régine Tchicaya Oboa et David Boké

pédagogique a besoin d'être guidée et rassurée". La stratégie sectorielle de l'éducation (SSE) se présente pour le Congo comme une boussole qui permet de disposer d'une vision systématique, cohérente et intégrée de la situation de son éducation. En rappel, le projet s'intègre dans la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, ré-

visé en 2020 pour la période 2021-2030. Il fait suite au projet d'appui à l'amélioration de l'éducation de base (PRAEBASE-2005-2013, sous le financement de la Banque mondiale). L'action du PRAASED, est dans l'axe de la rénovation et de la modernisation du système éducatif.

Philippe BANZ

CONGO-USA

Intensifier la coopération dans le domaine de l'éducation

Dans le but d'assurer une éducation complète aux jeunes congolais, Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, a échangé le 22 juillet dernier à Brazzaville, avec Mme Alisande Ross conseiller aux Affaires publiques de l'ambassade des Etats-unis au Congo. Les questions de coopération, notamment dans le domaine de l'éducation, ont été au cœur de l'entretien. Les Etats-unis entendent poursuivre le programme de leadership au niveau du secondaire et apporter leur appui dans l'apprentissage de la langue anglaise, a-t-on appris de cet entretien. Le Congo et les Etats-unis entretiennent des relations fructueuses dans nombreux domaines de longue date. En poste au Congo depuis octobre 2019, Mme Alisande Ross accorde du prix à l'éducation de la jeunesse. «C'est la première fois que j'échange avec le nouveau ministre de l'Enseignement primaire et secondaire... Nous avons discuté spécifiquement de la formation dans le domaine du leadership, programme que nous avons mené depuis plusieurs années au Congo. Malheureuse-

FORMATION

Des enseignants renforcent leurs capacités dans l'innovation des méthodes...

Conformément au volet 3 du projet relatif à la création du Complexe scolaire Emmaüs "école inclusive" (CSE), portant formation des enseignants, il se déroule du 2 août au 23 septembre 2021, la 2e session annuelle de recyclage du personnel enseignant de cette école sur le thème: «Pour une école inclusive de qualité, renforçons nos capacités dans l'innovation de nos méthodes et outils pédagogiques».

Vingt-un enseignants y prennent part ainsi que onze facilitateurs, dont trois chercheurs de l'INRAP et deux chefs de l'Inspection de la circonscription scolaire (ICCS) et six en Braille.



Les participants après la cérémonie d'ouverture

La session de formation met l'accent sur la transcription du Braille et l'enseignement des mathématiques dans l'objectif de faire de l'enseignant du CSE un transcripateur pouvant accompagner les candidats de l'établissement aux différents examens d'Etat.

Lisant le mot du président de l'ONG "Viens et Vois", promoteur et directeur général du CSE, Dieudonné Mbimi, son vice-président, a fait savoir qu'il tient à rassurer les participants de sa volonté d'accompagner toute initiative qui tire leur école vers l'excellence. «Certes les fruits commencent à tomber de par les résultats, mais seul un travail hardi pourra nous transporter vers notre idéal. J'exhorte les uns et les autres à l'assiduité et à la discipline, car la qualité des facilitateurs et les moyens sont mis à votre disposition. J'ose croire qu'au cours de cette session de formation, les performances du personnel et la qualité des prestations seront stabilisées... Comme première école inclusive du pays, nous n'avons pas le droit d'échouer puisque beaucoup d'yeux sont braqués sur nous», a-t-il déclaré.

Il a ensuite annoncé l'installation à compter du 2 août au CSE, de la centrale électro-solaire et l'acquisition d'une unité de transcription et d'impression Braille courant octobre 2021. «Cette imprimerie fera de notre organisation, un partenaire stratégique pour les ministères de l'Enseignement et des Affaires sociales».

L'inspecteur Jonas Diansatou, enseignant-chercheur à l'INRAP, rédacteur de la Collection "Nouveaux Horizons d'Afrique" a souligné qu'ils ont été sollicités par le promoteur du CSE pour former les enseignants au maniement de la nouvelle collection "Nouveaux Horizons d'Afrique", composée d'un manuel, d'un guide pédagogique et d'un cahier d'activités par niveau. Les enseignants sont dévoués et manifestent une envie d'apprendre pour être à la hauteur de leur tâche. «Nous suggérons que cette activité soit régulière afin de relever le niveau de leurs prestations. C'est à se demander, si beaucoup d'écoles privées sont aussi bien organisées et ont une vision comme Emmaüs de Kintélé», s'est-il interrogé.

Les participants ont salué cette initiative et souhaité qu'elle soit pérenne. «Avant notre prise en main de la classe inclusive, nous étions formés en Braille. Les facilitateurs avaient considéré cette session comme "initiale" en 2019. Depuis notre premier témoignage, nous avons toujours souhaité utiliser une machine pour la transcription, les responsables ont répondu à notre doléance. Nous avons demandé l'approfondissement de nos connaissances en mathématiques (version Braille). Là encore, nous sommes à notre deuxième session. Chapeau à la Mission évangélique Braille (Suisse), au promoteur de l'école et à l'équipe de maîtrise, car depuis notre arrivée dans cette école inclusive notre formation continue est assurée. Pendant toutes les grandes vacances, des formations sont organisées pour résoudre les problèmes rencontrés», a dit Fernand Ndila, enseignant, au nom de ses collègues.

Alain-Patrick MASSAMBA

ment, il a été interrompu en 2020 à cause de la COVID-19. Nous sommes dans la perspective de continuer ce programme. Aussi avons-nous discuté de la possibilité de faire venir un spécialiste ici au Congo pour travailler avec le ministère de l'Éducation aux fins de promouvoir la formation des enseignants», a-t-elle dit.

Le programme sera expérimenté à Brazzaville et à Pointe-Noire. Il pourra d'ici à la fin de l'année, s'étendre dans d'autres villes. «Nous envisageons de lancer le programme pendant les vacances de Noël et on aimerait le poursuivre chaque été. En 2019, nous avons formé 200 élèves, nous allons, cette-fois, réduire à 100 pour cause de COVID-19», a indiqué Mme Alisande Ross.

Germaine NGALA

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse: Rond-Point Kassai, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,
en Face du Magasin Sporafic, Centre-ville, Pointe-Noire,
REPUBLIQUE DU CONGO.
TELEPHONE: (242) 05 792 7575-06 620 49 57
E-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CHANGEMENT D'UN ADMINISTRATEUR GENERAL

Aux termes des résolutions du Procès-verbal des délibérations de l'assemblée Générale ordinaire du onze Juin 2021, dressé par acte sous seing privé et reçu en dépôt à Pointe-Noire, en date à Pointe-Noire du vingt un Juin 2021, enregistré, même ville le 22 Juin de la même année, folio 115/1, sous le numéro 1407.

L'actionnaire unique de la Société CMA CCM CONGO, dont le siège social est sis immeuble Immoco, 15 Boulevard Charles de Gaulle, Pointe-Noire, République du CONGO, prenant acte de la démission de Monsieur Rémi BERNIER, décide de nommer Monsieur Richard LEROUX en qualité d'administrateur Général. Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire. Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-01082.

**Pour avis,
LE NOTAIRE
Me Stanislas Gervais BAKISSY**

Etude de Maître Brislain KOUTOU,
Notaire

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville,
Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CONSTITUTION

CONGOLAISE DE TRAVAUX ET SERVICES «COTRAS»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2.000.000 F. CFA
Siège Social: N°8 Avenue Moe Vangoula, face stade Anselmi
Téléphone: 05 014 05 18, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislain KOUTOU, Notaire, le 06 juillet 2021, dûment enregistré le 14 juillet 2021, sous le folio 128/30, no 5236, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays.

En qualité d'entrepreneur (services et prestations spécialisées),

a)- Intérim et mise à disposition du personnel technique one shore et offshore ;

b)- Intervention sur les navires, plateformes et autres installations.

-En qualité de bureau d'études-Assistance-Conseil:

1)- Ingénierie de l'industrie pétrolière, de l'industrie de transformation (alimentaire, foresterie) de construction et de montage;

2)- Assistance et conseil en gestion des ressources humaines, en finance et comptabilité d'entreprise, en création d'entreprise;

3)- Accompagnement en déclaration fiscale et sociale;

4)- Ingénierie, assistance, et conseil en développement durable de l'environnement ;

-Agriculture et Agro-industrie ;

-Génie industrielle ;

-Représentation d'entreprise.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: CONGOLAISE DE TRAVAUX ET SERVICES, en sigle «COTRAS»;

Adresse: N° 08, avenue Moe Vangoula, en face du stade Anselmi Centre-ville, téléphone: 05 014 05 18, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration: La Gérance est assurée par Monsieur Aimé Edgard BOUYOU, pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2021-B12-00383.

**Pour avis,
Maître Brislain KOUTOU,
Notaire.**

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE / BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

N° 117/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dép	REQUERANTS
01	N° 6251 du 06/07/21	Section B2, bloc 179, Pile 4, Sup.720, 00 m2	10, Rue Nianga	Makélékélé	Enfants GANGA MBALA : -GANGA MBALA Saintitia Sandrine ; -GANGA MBALA Ghislain Stim ; -GANGA MBALA Grâce Carine; -GANGA MBALA Ederm Chancel
02	N° 5591 du 17/07/20	Section G, bloc 92, Pile 8, Sup.335, 08 m2	113, Rue Nzoungou	Bacongo	AKOUALA MPORO Marcellin
03	N° 6104 du 06/05/21	Section C3, bloc 84(ex 72), Pile 21(ex 10), Sup.304, 40 m2	80, Rue Mbemba Hyppolite	Makélékélé	MIATOUKA Yvette Emma épouse MVOUO
04	N° 5615 du 20/08/20	Section AD3, bloc 3, Piles 13-14, Sup 1626, 64 m2	1-1 bis, Rue Mankangou Gaston (Qtier O.M.S)	Madibou	Enfants POUNDZA : -POUNDZA Sylvio Gudulles Gontrand ; -POUNDZA BOUNSANA France Cornelle Félicité ; -POUNDZA NSILULU Lionel Brice ; -POUNDZA NZENZA Bénédicte ; -POUNDZA LUKALA Armande Ninette ; -POUNDZA BUNGOUNDI Francine Louise ; -POUNDZA Ruth Raissa.
05	N° 6220 du 09/07/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup.396, 28 m2	17,, Rue Moussamou Kandat (Nganga -Lingolo)	Pool	NTOUNTA LOUBOUKA Romuald Eudes
06	N° 6201 du 30/06/21	Section C, bloc 62, Pile 5 (ex 539), Sup.269, 19 m2	539, Rue Frère Hervé	Makélékélé	KAMARA BOBOKOLA Mariane Cheldrine
07	N° 6212 du 05/07/21	Section BH, bloc 55, Pile 4, Sup. 388,38 m2	Madibou	Madibou	MPASSY INKE Hermine
08	N° 6216 du 08/07/21	Section C4(ex C3), bloc 107, Pile 1, Sup.764, 64 m2	02, Rue BITSANGA Samuel	Makélékélé	BIAMPANDOU Félix ; -BIAMPANDOU Marline Danielle Alidha ;
09	N° 27275 du 14/06/21	Section AN, bloc 83, Pile 10 bis, Sup.211, 69 m2	06, Rue de la Cvette (Qtier la Poudrière)	Moungali	-LOUZOLO BIAMPANDOU Garcia Chamberline.
10	N° 5902 du 28/12/20	Section BJ, bloc 96 (ex 36), Pile 2(ex 10), Sup.798, 68 m2	10, Rue Latis Tchicaya (Qtier Mbouono)	Madibou	TSAKALA MASSALA Annie Jesus
11	N°20356 du 26/06/2019	Section AN, bloc 15, Pile 7bis, Sup.200,00 m2	17, Rue Nyanga-Pont (Poudrière)	Moungali	ASSONGO BONDO Serena Myhaline Eugène
12	N° 6172 du 07/07/21	Section E(ex G), bloc 6, Pile 14(ex 424 bis), Sup 571,95 m2	Case 424 bis, Avenue du Militants (La Glacière)	Bacongo	BASSOUKINA Jean Claude
13	N° 26711 du 18/01/21	Section AN, bloc60, Pile 1, Sup.408, 74 m2	Rue Koumbi Marie (Qtier la Poudrière)	Moungali	EBIANEBOUM Tatiana Estelle
14	N° 6193 du 25/06/21	Section F, bloc 139, Pile 6(ex 155) , Sup.413, 57 m2	155, Rue Makita	Bacongo	IPITAH A Jacob
15	N° 6189 du 22/06/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup.849, 84 m2	Quartier Madiba	Pool	MOUSSA Sylla
16	N° 6174 du 08/06/21	Section AJ(ex AK), bloc 48, Pile 9(ex 45), Sup.181, 91 m2	45, Rue Matoumpa	Mfilou	MALOUMBI Jean Baptiste
17	N° 6054 du 13/04/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup.179,48 m2	Rue Mbanza Albert (Qtier Tsielampo- Ndouo)	Mfilou	KIHOUARI MOUKALA Parfait
18	N° 6235 du 14/07/21	Section G, bloc 116 , Pile 2 (ex 20), Sup. 320,76 m2	20, Rue Mangounza (ex Surcouf- Qtier la Glacière)	Bacongo	KINZONZI MISSAMOU Gianni Chabrel
19	N° 5900 du 24/12/20	Section B2, bloc 89, Pile 4 , Sup.398, 24 m2	103, Rue Massembo Loubaki (Qtier Diata)	Makélékélé	MALONGA Dieudonné Paul Christophe
20	N° 6191 du 23/06/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 390, 26 m2	Quartier Mayanga	Madibou	PEMBE Henriette
21	N° 5659 du 10/09/20	Section AD4, bloc 38, Pile 11, Sup., 392, 83 m2	33, Rue Mampouya Joseph (Qtier Mafouta)	Madibou	KEITA MODIBO
22	N° 5978 du 10/02/21	Section G, bloc 131, Pile 3, Sup.334, 34 m2	68 bis, Rue Mbala Prosper	Bacongo	KODIA Aymar Armel Boris
23	N° 4930 du 11/07/19	Section AD4 (ex AB), bloc 40, Pile 8, Sup.400, 00 m2	03, Rue Antoine Missamou	Madibou	TSOUMOU Nestor
24	N° 4423 du 23/07/18	Section AM, bloc 42, Pile 6, Sup.118, 30 m2	5 bis, Rue Dimba	Mfilou	BIMPONGO née MALANDA Thérèse
25	N° 6241 du 20/10/21	Section G, bloc 109, Pile 11, Sup.325, 75 m2	357 ter Avenue des Militants	Bacongo	GOMA BANZOUZI Déo Gracias Calin
26	N° 6066 du 23/04/21	Section AP, bloc 139, Pile 7bis, Sup.299, 00 m2	55 bis, Rue Mounoko	Mfilou	NKOMBO BABOUANA Stévy Chamberliène Rhodgine
27	N° 6099 du 06/05/21	Section C4, bloc 47, Pile 7(ex 3bis), Sup.192, 20 m2	2386,Rue Frère Hervé	Makélékélé	Eglise Centre Evangélique Le Bon Berger
28	N° 6248 du 27/07/21	Section -, bloc-, Pile -, Sup.549, 11 m2	Nganga -Lingolo (Kélé-Kélé)	Pool	TCHIKONDA NSAYI Neslie Prissile
29	N° 5950 du 25/01/21	Section AM, bloc 122, Pile 3, Sup.191 ,25 m2	20, Rue Kouilou	Mfilou	ZACARIAS née BIAKOU Emmanuelle Capriaty
30	N° 6190 du 23/06/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup.401, 26 m2	Ngampoko-Kikouata (Qtier Mayanga)	Madibou	MBA Marie
31	N° 6199 du 29/06/21	Section AR1, bloc 115, Pile 1bis, Sup.448, 48 m2	Quartier Poto-Poto Djoué	Madibou	KEITA MODIBO YIMBOU BOUESSO Gloria

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Pour l'insertion légale
Brigitte OKOLA
Inspecteur Principal des Impôts



Fait à Brazzaville, le 06 Août 2021

PUBLICATION

Massamba Diba témoigne de son expérience de préfet dans le Pool

Michel Massamba Diba a été préfet du département du Pool sous le gouvernement de transition d'André Milongo et la présidence de Pascal Lissouba. Il nous dresse un bilan de cette expérience dans «Deux séjours à Kinkala», un livre publié en 2020 aux Editions LMI. Massamba Diba est connu des lecteurs congolais pour ses articles parus dans La Semaine Africaine et les autres journaux de la presse nationale. Il est l'auteur de deux textes publiés aux mêmes Editions LMI: «André Matsoua. Un martyr ignoré» et «Mémoires autobiographiques».

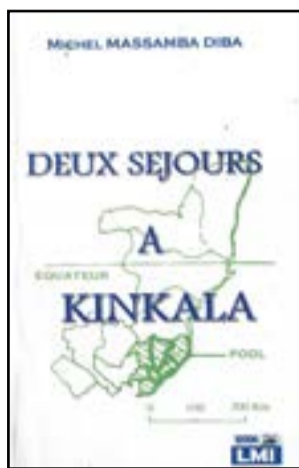
«Je pensais sincèrement pour la population de la région du Pool, qu'il ne serait plus question des routines toujours pesantes, du conservatisme toujours triste, de la témérité toujours insensée; qu'une nouvelle vision des choses s'imposerait à la lumière des expériences vécues, des souffrances endurées... Je pensais aussi que la région reprendrait son étiquette de porte flambeau et sa vocation de région locomotive.» Ces mots témoignent d'un certain désenchantement de l'ex-préfet du Pool. Massamba Diba s'était engagé dans ses nouvelles fonctions avec la foi du charbonnier et la rigueur de l'officier militaire qu'il est, afin de faire bouger les lignes et de trouver des solutions réelles et non en

trompe-l'œil aux problèmes des populations, mais il réalisa assez vite que les contradictions et rivalités politiques internes au Pool n'étaient pas de nature à lui faciliter la tâche. Durant son deuxième mandat préfectoral sous Pascal Lissouba, il fut traité par ses propres frères du Pool de vendu à la mouvance présidentielle. Il faut rappeler que le retour aux affaires de Massamba Diba, en 1993, s'effectua dans un contexte politique tendu marqué par les violences armées entre partisans de Bernard Kolélas et de Pascal Lissouba dans les quartiers sud de Brazzaville, un contexte donc qui ne se prêtait guère à la sérénité. L'auteur fait sienne l'idée d'un Pool qui serait la «région locomotive» du pays. Pour rappel,



Michel Massamba Diba

c'est le président Pascal Lissouba qui initia cette allégorie à Kinkala, lors de la conférence économique du Pool de 1996. Mais il convient de se montrer circonspect au sujet de la célèbre allégorie, car l'idée du Pool comme locomotive du Congo, conduit une bonne partie de l'élite Kongo-Lari à conférer à cette région une force et des attributs politiques qu'elle n'a pas, et à surestimer son rôle dans le processus de la construction nationale. Par endroit, l'auteur se laisse entraîner sur la pente d'un certain subjectivisme. Par exemple, quand il écrit que le



La couverture du livre

monopartisme fit «des populations du Pool un peuple totalement maniable, ... perdant au fil des temps son identité culturelle, se mettant à la solde du premier chantre, se livrant à des combinaisons inimaginables, devenant l'objet de risée, l'incarnation même de la trahison, de la délation...» Massamba Diba évoque l'échec de la rencontre de Yokama du 13 et 14 juin 1992, dont le but était de se concerter sur les élections législatives de juillet 1992, et de désigner le candidat du Pool à la présidentielle d'août 1992. L'auteur revient aussi sur la

concertation qu'il organisa, le 16 et 17 octobre 1993 à Dolisie, en vue de mettre fin aux affrontements intercommunaux dans les quartiers sud de la capitale. La rencontre de Dolisie et les négociations entre parlementaires du Pool et du Grand Niari, seront des étapes décisives dans le processus de restauration de la paix. Tout un chapitre du livre est dédié au projet de Yala Vounga : construire dans cette localité située à quelque quatre kilomètres de Kinkala, une ville nouvelle. Peu après son retour à la préfecture du Pool, en août 1993, il entreprit de faire démarquer les travaux techniques préliminaires sur le site d'érection de la nouvelle cité, mais il ne put aller au-delà desdits travaux, vu les perturbations engendrées par les événements de 1993-94, et son départ de la préfecture début 1995. Le projet de Yala Vounga semble aujourd'hui battre de l'aile. Tout comme ses prédécesseurs, le préfet Massamba Diba, nonobstant les bonnes intentions, ne put faire face au désastreux problème de la déforestation du département. Le Pool qui subit depuis des

décennies la pression de la demande alimentaire en bois de chauffe de Brazzaville est, ainsi que le rappelle Massamba Diba, «la cible d'une surexploitation irrationnelle de son patrimoine forestier... Supportera-t-il encore longtemps les conséquences d'un accroissement démographique urbain incontrôlé, d'une crise généralisée d'énergie au niveau national?» La question a toute sa raison d'être, nul citoyen clairvoyant ne saurait tant soit peu en minimiser la portée. Le thème de la décentralisation tient une place importante dans la réflexion de l'auteur. Grâce à celle-ci, dit Massamba Diba, «chaque collectivité, à l'exception des initiatives réservées à l'Etat par la constitution, pourrait définir librement son mode d'organisation pour la rendre plus fonctionnelle afin que s'exercent pleinement la liberté des populations concernées et leur volonté politique de reconstruction de leur identité et le développement économique et social.» «Deux séjours à Kinkala» n'est pas le livre d'un homme soucieux de plaire à l'opinion publique, mais celui d'un haut serviteur de l'Etat qui témoigne avec honnêteté et allant de ses deux mandats de préfet dans le Pool.

Jean José MABOUNGOU

LIVRE

L'hommage de Clarck Christelle Milandou à Serge Coopell Mpiéré, son défunt mari

Lieutenant-colonel de la Gendarmerie congolaise, Serge Coopell Mpiéré est décédé le 22 juillet 2020, en mission de service en République Centrafricaine. Pour lui rendre hommage et l'immortaliser, rien de tel qu'un livre, a estimé son épouse, Clarck Christelle Milandou. Aussi a-t-elle commis un ouvrage: «Il s'en est allé», publié aux Editions L'Harmattan-Congo-Brazzaville. Celui-ci a été présenté le 30 juillet, au Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, dans la capitale congolaise. C'était au cours d'une cérémonie qui a connu la participation des professeurs Grégoire Lefouoba et Mukala Kadima-Njuji, ainsi que du préfacier du livre, Marcellin Mounzéo-Ngoyo. Le tout, sous la modération de l'écrivain Florent Sogni Zaou.

Sous-titré «Hommage à Serge Coopell Mpiéré», le coup d'essai de Clarck Christelle Milandou renferme 112 pages, subdivisées en sept chapitres. Pour M. Mackiozy, des Editions L'Harmattan-Congo-Brazzaville, «Il s'en est allé» est un hommage que l'auteure, qui est le principal personnage de ce livre, rend à un homme, son mari qui lui

a donné beaucoup d'affection et d'amour. Et en retour, elle pérennise le nom de celui-ci à travers ce livre. C'est aussi un hommage à un compatriote, un homme brave qui a beaucoup aimé son pays, qui a accompli son travail avec professionnalisme et qui est allé servir au-delà des frontières pour une mission de pacification d'un pays frère, la République Centra-



L'auteure, pendant la dédicace du livre

fricaine. Où il est tombé malade. Lors de son évacuation, il est décédé. Ce livre est un témoignage d'un amour fortement ancré entre deux

êtres qui se sont entièrement aimés. Il est un hymne et une exhortation à l'amour et est la preuve que l'amour que nous pouvons manifester à nos conjoints ou à

nos conjointes est une semence qui, un jour, portera des fruits. Au-delà de la veuve qui rend hommage à son époux, l'auteur a rassemblé quelques témoignages de ses camarades qui vantent le professionnalisme et l'empathie du disparu. C'est là une exhortation du travail bien fait, du savoir-faire, du savoir-vivre et du savoir-être. Le Pr Grégoire Lefouoba a relevé que de «mémoire d'homme, c'est la première fois, dans l'histoire de la littérature congolaise, qu'on ait un produit culturel qui est en train de célébrer l'amitié...» Il a établi un lien entre le livre de Clarck Christelle Milandou avec celui écrit par Marceline Fylla en hommage à son époux, Lazare Matsocota. Selon le Pr Mukala Kadima-Njuji, le livre de Clarck Christelle Milandou est un récit qui révèle trois choses: «La première, c'est

cette passion qui ne meurt pas, cette passion qui n'est pas morte, cette passion pour le mari défunt, cet attachement qui demeure... La deuxième chose: l'écriture de ce livre est maîtrisée. L'auteur fait un choix de mots. Elle n'utilise pas n'importe quel mot, pour exprimer son attachement, son amour pour l'être aimé, l'être disparu. Troisième chose: c'est le naturel de l'auteur. C'est son premier livre, mais il n'y a pas trace d'un premier livre, il n'y a pas de scories... Le livre «Il s'en est allé» mérite d'être lu et relu et de figurer dans la plupart de nos bibliothèques.» Titulaire d'un master en sciences du management, Clarck Christelle Milandou est cheffe d'entreprise. Native de Brazzaville, cette passionnée d'écriture est mère de trois enfants. Elle est présidente de l'association «L'âme des sans voix» qui a pour vocation d'aider les veuves, les orphelins, et les prisonniers. Son livre est vendu en librairie, au prix de 12,5 euros (environ 8200 F. CFA).

Véran Carrhol YANGA

Nos Prochaines Formations à Brazzaville & Pointe-Noire

Trainis: créateur de performance, accélérateur de carrière !

Thèmes	Date de session	Durée	Horaires	Lieu	Tarif HT (F CFA)
Formations AfterWork					
Bot Facebook Messenger: booster vos ventes et votre marketing	16 au 20 Août 2021	5 jours	16h00 - 19h00	Pointe-Noire	150 000
Mindview: mindmapping, planification, suivi-évaluation de projet	23 au 25 Août 2021	3 jours	16h00 - 19h00	Pointe-Noire	75 000
Réaliser des présentations captivantes & professionnelles avec Prezi	01 au 03 Sept. 2021	3 jours	16h00 - 19h00	Brazzaville	75 000
Séminaires de formation en management					
Management de la Fonction RH: techniques & outils	16 au 20 Août 2021	5 jours	09h00 - 14h00	Pointe-Noire	750 000
Supply Chain Management : logistique, achat, approvisionnement	23 au 27 Août 2021	5 jours	09h00 - 14h00	Pointe-Noire	750 000
Pratique de l'audit interne	23 au 27 Août 2021	5 jours	09h00 - 14h00	Pointe-Noire	750 000
La fonction de secrétaires, assistant.e. de direction	1er au 03 septembre 2021	3 jours	09h00 - 14h00	Brazzaville	450 000

Contacts - Tel: (242) 06 623 59 77 / 04 056 60 33

Email: congo@trainis.com

09, Av. de la Mfoa, Imm. Yombo, 1er étage - Brazzaville, Congo

www.trainis.com

La corruption, un mal qui ronge le Congo

Le Congo n'est pas exempt de corruption qui touche toutes les sphères de l'Etat: de la Fonction publique au secteur bancaire et financier, en passant par les administrations douanière, fiscale et les attributions des marchés publics.

Malgré la mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire, voire constitutionnel de lutte contre la corruption, son impact sur le développement économique du Congo reste notoire. Elle produit des effets négatifs conduisant à l'épuisement des ressources, à la création du déséquilibre dans les infrastructures du processus du développement, à la faiblesse de la croissance économique et à l'échec des efforts du développement. L'existence de la corruption au Congo est donc un indicateur de la mauvaise gouvernance et, par ricochet, devrait avoir un impact négatif sur son développement.

La corruption constitue, sous toutes ses formes, un danger qui menace tout pays en voie de développement comme le Congo. Elle apparaît comme un véritable obstacle au développement économique d'un pays. Mais, qu'est-ce que la corruption, quels sont ses effets sur la santé économique d'un pays, et que faire pour éradiquer ce fléau qui met à mal la lutte contre la pauvreté?

Du point de vue linguistique, la corruption est l'antonyme de la bonté, comme le sous-développement est l'antonyme du développement. Elle se définit clairement comme l'usage indu par un agent public des biens publics ou des prérogatives administratives pour générer des gains personnels. Elle consiste également en

des gains privés illégaux par un agent du secteur privé au détriment du principal, dans la relation de l'agent avec une tierce partie.

Ce fléau n'a pas laissé le Congo de tout repos. Il freine son développement économique, et ce, depuis des années. Eu égard à l'existence d'un dispositif constitutionnel législatif et réglementaire de lutte contre la corruption.

Le niveau élevé de la corruption au Congo entrave l'investissement étranger, les paiements illégaux (corrompus) favorisent l'augmentation des dépenses de l'Etat et installent la distraction. Les fonctionnaires corrompus encouragent des investissements non productifs dans le secteur public. Ce qui réduit l'attention accordée aux projets pouvant améliorer le quotidien des Congolais tel que les projets suspendus par manque des ressources de la construction des hôpitaux de référence dans chaque département du Congo.

L'impact de la corruption reste hyper visible au Congo, et cela augure la mauvaise qualité de la gouvernance. La corruption constitue un vrai déséquilibre dans la répartition des ressources financières et leur utilisation maximale au détriment du bien-être du peuple congolais. Et donc, du développement socio-économique, car ces ressources s'infiltrèrent dans les comptes personnels des hauts fonctionnaires de l'administration. Ce qui prive



Par Maître Atigha Dah Kana

l'Etat congolais de la capacité financière de réaliser ses projets en fonction de leur importance et de leur priorité.

Ces détournements sont souvent favorisés par le pouvoir incontrôlable de certains dirigeants des sociétés d'Etat, voire certains directeurs généraux des ministères à ouvrir les comptes dans les livres des banques commerciales, logeant les fonds qui échappent, à bien des égards, au contrôle d'un organe comme l'Inspection générale des finances, comme si le Trésor public congolais était devenu un simple décorum en pierres, bien qu'il soit connu et de notoriété publique, qu'une partie de ses agents nagent dans le fleuve de la corruption exhibitionniste avec un débit élevé des commissions illégalement perçues, donc sans aucune base légale.

La corruption a atteint son paroxysme au Congo, dans le secteur public, tout comme dans le secteur privé. Pour preuve, l'attribution des marchés publics, pourtant très encadrée juridiquement, sent, depuis belle lurette, «l'odeur des pots de vin». Les marchés publics représentent une part impressionnante de l'économie qui fédère de nombreux acteurs, pouvoirs publics, et

opérateurs économiques. Mais, il est connu qu'au Congo, la bonne marche des marchés publics est gangrenée par la corruption qui se traduit par les raccourcis pris par les opérateurs économiques pour se voir accorder la commande publique ou le favoritisme de la part des acheteurs à l'égard du soumissionnaire. Et tout cela, par le biais d'un système de rente bien huilé. Ce qui a pour conséquence, entre autres, le phénomène des «commandes publiques payées sans être suivies d'une livraison effective» et le nombre élevé des chantiers non achevés connus sous l'appellation d'«éléphants blancs». Alors que l'entrepreneur a déjà obtenu un paiement corrompu et rationné au Trésor public sans craindre aucune poursuite de la part de l'Etat.

La corruption touche tous les secteurs de l'administration congolaise. D'ailleurs, elle a connu une augmentation fulgurante dans le secteur de la santé avec l'arrivée de la pandémie COVID-19, qui a fait naître des nouvelles rubriques de dépense (sensibilisation, restauration, achat des médicaments, test PCR payant et autres), bien qu'elles soient connues dans ce secteur sous deux formes classiques, celle de la rétribution indu d'un service médical normal et celle de la commission pour service médical illicite. La faveur achetée auprès d'un agent de santé peut être, soit aux dépens de la caisse du centre de santé (exemple le CHU de Brazzaville, l'hôpital de Pointe-Noire), soit aux dépens des autres malades. Sans oublier le phénomène des évacuations sanitaires fictives qui augmentent les dépenses de l'Etat.

Cependant, ce fléau ne se limite pas seulement au secteur public. Ses tentacules ont également atteints le secteur privé: tel que le secteur bancaire avec le phénomène des prêts corrompus qui ont des effets négatifs portant essentiellement sur les entreprises et les ménages. Cet impact est lié, au-delà du cadre juridique, à la connivence entre l'emprunteur et le banquier prêteur qui va surévaluer la faisabilité du projet, afin de préparer le rationnement lié au montant du «pot de vin» à déboursé par l'emprunteur qui fournit peu d'efforts sur la rentabilité du projet. Ce qui fait que, ce n'est pas le projet le plus rentable qui sera financé, mais l'entrepreneur qui aura le mieux corrompu le banquier prêteur, qui devient à la fois auteur, complice ou victime d'acte de corruption.

Toutefois, il faut reconnaître que l'Etat congolais entreprend des efforts pour lutter contre la corruption qui affaiblit sa croissance économique et entrave ses efforts de développement. Surtout après un nombre important de perte d'argent public liée à des opérations de grande corruption financière menées par

les hauts fonctionnaires et des personnes influentes au pouvoir. Ces hauts fonctionnaires transfèrent leur butin dans des comptes à l'étranger, au détriment de la lutte contre la pauvreté et du développement économique du Congo.

Ce constat se traduit par la volonté politique manifestée par le chef de l'Etat qui déclarait, en 2018, devant le Parlement réuni en congrès, que face à la corruption au Congo «il n'y aura ni fretins, ni gros poissons. Tout passera dans la nasse du droit et de la justice. Seule prévaudra la loi», et annonçant, par la même occasion, la création d'une Haute autorité de lutte contre la corruption sur les cendres de la Commission anticorruption dont le dernier fait d'arme fut la dénonciation sur le détournement des fonds affectés à la construction du siège des pays africains producteurs du pétrole à Brazzaville. Cette lutte a même une dimension constitutionnelle au regard de l'article 55 de la constitution congolaise qui prescrit l'obligation pour tout agent public et membre du Gouvernement de déclarer son patrimoine, sans oublier la loi n°4-2019 du 7 Février 2019, qui n'ont jamais été respectées par les hauts fonctionnaires et les membres du Gouvernement. En attendant l'exemplarité promise par le Premier ministre actuel. Ce constat amer a même poussé la Cour suprême à se réunir le vendredi 16 juillet dernier, pour la mise en place des modalités pratiques d'application de ladite loi.

La lutte contre la corruption au Congo est simplement un échec. En tout cas, pour l'instant, car, «ni fretin, ni gros poisson» n'a été pris dans la nasse de la Justice du droit dont le maillage est peut-être encore trop grand. Il faut, sans aucun doute, le resserrer par une vraie réforme de la vie publique et la mise en place d'un dispositif législatif fort de lutte anticorruption faisant une place de choix à la société civile dénonciatrice des actes de corruption, une vraie protection pour des lanceurs d'alerte, surtout qu'au Congo, il existe maintenant tout un ministère dédié à la lutte contre les antivaleurs, parmi lesquels la corruption figure en bonne place.

Le message du Président de la République est clair. Le retour du ministre des Finances actuel, surnommé «Bic rouge», est un élément de cette clarté présidentielle, sinon, un véritable signal de la détresse économique du Congo. Il aura donc pour mission, entre autres, de lutter contre la corruption et d'assainir les finances publiques, afin de permettre au Congo d'atteindre les exigences du développement en ayant deux choix: le financement de l'économie par l'épargne intérieure ou par le recours du financement extérieur. L'épargne intérieure étant faible, sans oublier la grosse dette intérieure décotée sans base

légal par le fameux Club de Brazza, et des compensations importantes engageant l'Etat, le dernier choix qui pouvait être envisagé, ne le sera pas, non plus, car, l'environnement économique actuel n'est ni attractif, ni séduisant pour les investisseurs étrangers. Le seul choix possible, pour le Congo, semble déjà être en marche, c'est-à-dire entrer en programme avec les institutions financières internationales dont le FMI qui exige souvent des réformes économiques sur le tapis, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Bien que le chef de l'Etat ait clairement montré sa volonté de lutter contre la corruption, le Gouvernement congolais a intérêt, à cet égard, à mettre de côté des slogans de lutte contre la corruption basés sur des arguments utopiques. Il doit montrer l'exemple et s'impliquer clairement dans l'élimination de la culture de l'impunité, et de voir, dorénavant, la sanction comme le châtiment suprême des citoyens corrompus. D'ailleurs, le 7e commandement de la loi de Moïse, dans la Sainte Bible, dit: «Tu ne voleras point». Tout citoyen qui pratique un acte de corruption vole le Congo et son peuple.

Que dire alors du Saint Coran, qui décrit la corruption comme «la récompense de ceux qui font la guerre à Allah et à son peuple et qui s'efforcent de semer l'interdit sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés sur la montagne de la Justice, ou que soient coupées leurs mains voleuses et leurs jambes opposées ou qu'ils soient expulsés du pays, il y aura pour eux un énorme châtiment!» Que le Congo coupe la main voleuse et les jambes opposées des corrompus en châtiment suprême. C'est la rigueur de la loi réclamée par la Cour suprême, depuis quelques jours.

La corruption a des impacts négatifs et clairs sur le développement économique du Congo et viole sa souveraineté. A cet égard, la propagation de la corruption détruit l'économie et l'Etat congolais devient incapable, avec son potentiel, de gérer convenablement son économie. Afin de répondre aux exigences du développement, le Congo a l'obligation de se diriger en priorité sur les réformes et le renforcement de son dispositif répressif contre les auteurs d'actes de corruption, c'est-à-dire, le désir de changer ce qui ne marche plus. La réforme peut être appelée sur les changements qui visent à éliminer la corruption, à modifier la nature de la gouvernance en sanctionnant clairement les fonctionnaires et citoyens corrompus, seule manière de poursuivre ensemble la marche vers le développement économique du Congo.

Par Maître ATIGHA
DAH KANA
Notaire et Président
de l'ONG Gouvernance et
Intégrité

COVID-19

Les vaccins chinois contribuent à combler l'inégalité vaccinale au bon moment (expert)

NEW YORK, 27 juillet (Xinhua) - COVAX, le plan mondial d'accès équitable au vaccin contre le nouveau coronavirus, a accepté d'acheter 110 millions de doses des sérum créés par les laboratoires chinois Sinovac et Sinopharm, sécurisant ainsi un accès immédiat à des produits qui sauvent des vies et dont la sécurité et l'efficacité ont été prouvées, estime Seth Berkley, directeur

général de l'Alliance du vaccin (Gavi).

Une telle décision offre «des avantages dans un contexte de faibles ressources, alors que la plupart des fabricants mondiaux sont incapables de fournir à COVAX les volumes dont il a besoin», a écrit dans une tribune parue dimanche dans le Washington Post le dirigeant de ce partenariat mondial public-privé en matière de santé vacci-

nale au profit des pays pauvres.

«Plus de 50% des citoyens américains ont été entièrement vaccinés, mais seulement 1% à 2% des habitants des pays à faible revenu ont reçu leur première dose», a noté M. Berkley.

«Pour empêcher le virus de circuler et de continuer de muter, nous devons de toute urgence remédier à cette fracture vaccinale», a-t-il ajouté.

COMMUNIQUÉ

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

COMITE CENTRAL

BUREAU POLITIQUE

SECRETARIAT PERMANENT

DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CABINET

N° _____ /PCT/CC/BP/SP/DCTI -CAB



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité» Travail « Progrès

*Tout pour le Peuple !
Rien que pour le Peuple !*

COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

Le Secrétaire Général du Parti Congolais du Travail, le Camarade Pierre MOUSSA à la profonde douleur d'informer, le secrétariat permanent, le bureau politique, le comité central, les fédérations et les comités, ainsi que les cadres, militants et sympathisants du Parti, du décès du camarade Jean Pierre MANOUKOUKOUBA, Secrétaire Permanent aux affaires économiques et Président de la commission affaires administratives et juridiques du Sénat. Décès survenu ce lundi 02 août 2021 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au centre-ville, (ex camp Air Afrique, à côté du cimetière centre-ville). En attendant la date des obsèques qui sera communiquée ultérieurement, le Secrétaire Général demande aux membres du parti de participer à la veillée mortuaire. Pour rendre hommage mérité au Camarade Jean-Pierre MANOUKOU-KOUBA, un livre d'or est ouvert au hall du Siège National du Parti à Mpila, sis 05 rue Léon Jacob. Les Camarades désireux de faire



un témoignage en mémoire de l'illustre disparu sont priés de passer de 09h00 à 15h00 les jours ouvrables. Le Secrétaire Général présente ses condoléances les plus émues à la direction politique nationale et à la famille de l'illustre disparu.

Fait à Brazzaville, le 03 AOUT 2021

Pour le Secrétaire Général,
Le Secrétaire à la Communication et aux
Technologies de l'Information



Parfait ILOKI
Parfait ILOKI

JEUX OLYMPIQUES-TOKYO 2020

Afrique: le salut est dans la course !

Les performances africaines aux Jeux de Tokyo, malgré une médaille d'or de plus qu'à Rio il y a cinq ans, laissent encore à désirer. Sauf, bien sûr, en athlétisme dans les épreuves de fonds et de demi-fond. En effet, ces Jeux ont révélé les quelques forces mais aussi et, surtout, toutes les faiblesses du sport continental. C'est terminé à Tokyo le 8 août 2021 ! Les jeux Olympiques de la 32e Olympiades sont bien terminés. Entreprise gigantesque et risquée, ils auront coûté une fortune au Japon, aggravée par la pandémie de COVID-19. La facture des Jeux, officiellement à 12,6 milliards d'euros, alors que certains audits l'évaluent au double, reste totalement (hors contribution de 1,1 milliard d'euros versée contractuellement par le CIO) à la charge du Japon et



Eliud Kipchoge reste champion olympique du marathon

Chine, en 2008, pour les JO qu'elle organisait à Pékin. Et l'Afrique dans ce giron des plus gros ogres sportifs de la planète? Dénrée négligeable, bien que présente sur le podium pour d'éventuelles miettes de festin.

d'impuissance. Comme d'habitude, la majorité des médailles africaines ont été rafées en athlétisme (23 médailles sur 37) qui a cependant été moins prolifique qu'en 2016 à Rio. Les spécialistes n'ont pas manqué de superlatifs pour saluer les Kenyans Emmanuel Korir (800m hommes), Jepchirchir (marathon dames) et Faith Kipyegon (1500m femmes), la Marocaine Soufiane El Bakkali (3000m steeple), la Namibienne Christine Mboma (200m), etc.

Comme à Rio, le taekwondo a été le sport numéro 2 (4 podiums).

Dans les sports collectifs, en dépit des réels progrès en handball (l'Egypte a été demi-finaliste), les équipes africaines demeurent très éloignées du gotha mondial. Et le fossé, surtout en volley-ball, n'est pas prêt d'être comblé. A Tokyo, les Africains ont été presque inexistant dans toutes les disciplines qui exigent, outre des infrastructures sophistiquées, une préparation intensive sur plusieurs années, un suivi médical, un matériel adapté, une sévère hygiène de vie et un statut d'athlète professionnel. Ils ont aussi presque disparu des rings malgré le bronze du poids plume ghanéen Samuel Takyi. Les nageurs n'ont pas trop de raisons de sourire, même si le Tunisien Ahmed Naftaoui (à peine 18 ans) et la Sud-africaine... ont pêché, chacun, une médaille d'or dans le grand bassin de Tokyo.

A signaler aussi que la supériorité des Européens et des Américains notamment est due en partie à la variété des disciplines sportives pratiquées aussi bien par les hommes que par les femmes. C'est justement là où l'absence des Africains est permanente que les nantis font une énorme moisson de médailles, tandis qu'ils sont assommés dans les courses de fond et de demi-fond.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

BASKET-BALL

Le couple victorieux

Les championnats départementaux seniors ont été remportés, dimanche 8 août dernier, par l'Inter Club, en hommes comme en dames. Les militaires hommes conservent leur titre, tandis que les dames renouent avec le succès.

Disputés dans la deuxième phase sous la forme de Coupe, les championnats départementaux ont livré leur verdict au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé.

Chez les dames, Brazza-Basket n'est plus le numéro 1 de la capitale. Incontesté jusque-là, il s'est arrêté en demi-finale et s'est vu souffler le titre par Inter Club, au terme d'une finale gagnée aux dépens d'Etoile du Congo. En présence du président de la Fédération congolaise de basket-ball, Bruno Jean-Richard Itoua.

Dans l'ensemble, Inter Club et Etoile du Congo n'ont pas paru soudés, lançant des offensives parfois aléatoires. Les attaques étaient surtout construites à partir de la meneuse de jeu, qui a évolué souvent seule, faute d'une organisation collective. Il faut les comprendre, les deux formations sont en train de refaire peau neuve. Les militaires l'ont emporté par 43-35.

On le voit, un gros travail reste à accomplir du côté des dames. Eternel refrain, dirait l'autre. En outre, il faut signaler que les actrices de grande



Le capitaine d'Inter Club reçoit le trophée des champions des mains du conseiller Ganga (Ph. J. G. Eloué)

taille font défaut. Cependant, quelques individualités ont su retenir l'attention. Par exemple, la meilleure joueuse et meilleure marqueuse du championnat sortie des rangs d'Etoile du Congo, en l'occurrence Ngokana (78 points). Qui a été récompensée de deux trophées.

La finale la plus attendue en seniors était masculine, entre CARA et Inter Club. Une rencontre placée, pour l'Inter Club, sous le signe de la revanche. Il y a quelques jours seulement, en effet, CARA avait éliminé les militaires en demi-finale de la Coupe de la Ville qu'il a finalement remporté face aux Diables-Noirs mercredi dernier. Mais cette fois, Inter Club ne s'est pas laissé surprendre. La défaite du CARA s'est annoncée dès le premier quart temps où les militaires ont pris les choses en main, profitant de la nonchalance des Aiglons

qui ont accumulé erreurs et maladroites. Le marquoix fixait le public : 24-7 en faveur d'Inter Club. Par la suite, et malgré leur volonté de refaire le retard, les Aiglons n'ont rien pu faire face aux militaires plus réalistes et désireux de se venger de leur précédente défaite de la plus belle des manières. Score final : 79-63.

Les petites catégories ont aussi leurs champions : Avenir du rail en cadets et en juniors hommes. En finale, les jeunes cheminots ont épinglé respectivement CARA (55-43) et Génération Miracle (85-81). Naturellement, le bureau de la Ligue a récompensé les vainqueurs, y compris ceux des saisons précédentes. Et a fait un don d'équipements à toutes les équipes participantes, des maillots fruits du partenariat avec la Ligue île de France.

G.-S.M.



Hugues F. Zongo a offert une médaille de bronze au Burkina Faso

des Japonais, affirme notre confrère "Le Monde". Le coût est aussi élevé, confie toujours "Le Monde", pour les 70 sponsors qui ont accepté d'investir 2,7 milliards d'euros dans l'événement, sans oublier les pertes de l'hôtellerie-restauration dues à l'absence des touristes étrangers. Ce dont le Japon et le CIO peuvent se féliciter, c'est que ces Jeux se sont déroulés sans couacs majeurs, malgré la situation sanitaire. Il faut aussi avouer que les bons résultats des sportifs japonais ont un peu occulté l'inflation des contaminations de COVID-19 dans l'Archipel.

Un coup d'œil sur le tableau récapitulatif des médailles montre que les Etats-Unis d'Amérique (39 médailles d'or pour un total de 113 podiums) restent les maîtres de l'arène. Sans trop de surprise, mais d'un cheveu devant la Chine (38 breloques en or). Tokyo ne s'était-il pas annoncé, à son tour, comme la répétition des précédents Jeux modernes? Depuis 1912, les USA ou l'ex-URSS se sont toujours partagés les premières places de ce classement, à une exception: la

Elle s'en tire avec quelque 37 médailles (11 d'or, 1 d'argent et 14 de bronze), moins qu'à Rio en 2016 (45 médailles) mais avec une médaille d'or de plus (11 à Tokyo contre 10 à Rio). Ces médailles reviennent pour la plupart aux pays de l'Afrique de l'Est et australe (Kenya: 10 médailles dont 4 d'or; Ouganda: 4 médailles dont 1 d'or; Afrique du Sud: 6 médailles dont 1 d'or; Ethiopie: 4 médailles dont 1 d'or; Namibie: 1 médaille d'argent; Botswana: 1 médaille de bronze), de l'Afrique du Nord (Egypte: 6 médailles dont 1 d'or; Tunisie: 2 médailles dont 1 d'or; Maroc: 1 médaille d'or) et d'Afrique de l'Ouest (Nigeria: 2 médailles dont 1 d'argent; Ghana et Côte d'Ivoire: 1 médaille de bronze chacun). Les pays d'Afrique centrale reviennent bredouilles, zéro pointé.

On le constate : treize pays africains seulement sur la cinquantaine présente à Tokyo sont montés au moins une fois sur le podium. La grande masse des pays africains passe toujours pour des élèves à vie. Tous les quatre ans, ils prennent l'avion pour aller apprendre. C'est un constat d'échec et

JEAN-MICHEL MBONO "SORCIER" REpond A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

"Quelle est votre opinion sur le développement du football africain ?"

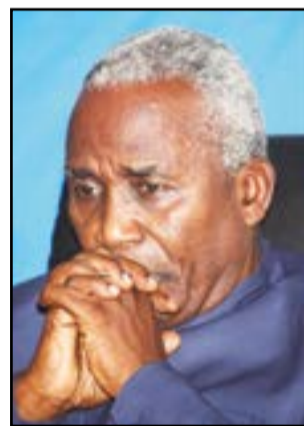
**J.-M. MBONO : Que chacun de nous comprenne que le développement du football est, avant tout, un problème commun qui exige une stratégie collective. Nous devrions nous poser trois questions : ça ne marche pas ? Pourquoi ça ne marche pas ? Que doit-on faire ? Nous devons intervenir en guise de réponse sur deux points :

1. La première préoccupation, c'est sur le football des jeunes ;
2. La deuxième préoccupation, c'est comment le football peut-il parvenir à l'auto-financement et tendre vers une plus grande autonomie vis-à-vis de l'Etat ?

Sur le football des jeunes, il nous faut des centres de formation qui font énormément défaut en Afrique. Au Congo par exemple, il n'y a pas plus de deux vrais centres de formation et aucune équipe d'élite ne dispose de sa propre structure. A propos des jeunes, nombreux ne veulent pas vivre dans les départements. Ils veulent, pour la plupart, jouer en ville. Il faut donc innover pour les convaincre afin d'éviter l'exode vers la capitale. Chacun doit avoir la possibilité de participer au développement du football tout en restant dans son département.

Concernant le financement du football, l'Etat à lui seul ne peut plus assurer l'encadrement matériel et financier. Une réflexion sur les modalités, les voies et moyens d'assurer un encadrement adéquat de nos sportifs s'impose.

La création d'un organe de collecte de fonds pouvant pallier l'essouffle-



ment de l'Etat à entretenir son sport reste la solution incontournable pour éviter que le bateau du football aille dans le mur.

Premièrement, on pourrait s'engager dans un processus genre "Référendum de solidarité pour sportifs" et demander à deux millions de salariés une contribution volontaire voire obligatoire de 2000 francs CFA par an pendant trois ans.

Deuxièmement, certaines entreprises comme les brasseries, SNPC, AIR-TEL, MTN, etc. Si elles prenaient un peu de ce qu'elles gagnent pour le mettre au service du sport et d'une manière désintéressée pour créer un fonds d'aide aux sportifs, afin qu'ils puissent s'organiser, nous pensons que ces entreprises gagneraient beaucoup en honorabilité et en crédibilité.

Troisièmement, si tant il est vrai que les ressources PPTE sont destinées à lutter contre la pauvreté, la lutte contre la pauvreté des sportifs devrait aussi être inscrite parmi les secteurs clés comme la santé, l'éducation et autres. Et pourtant, elle a impliqué les populations pauvres, la société civile et les partenaires au développement. Seuls les sportifs n'y ont pas été associés. Encore que la rubrique Solidarité avec les sportifs peut s'intégrer dans tous les volets. Que ce soit l'éducation, la

santé, la protection sociale ou l'assainissement urbain, il y a toujours la dimension sportive à intégrer.

Toutes ces propositions nécessitent des pouvoirs publics le vote d'une loi. Ceci ferait avancer les choses, comme par exemple :

-Subventionner les clubs pour réduire leur degré de mendicité. Ceux-ci vont pouvoir retenir le plus longtemps leurs joueurs et en tirer le bénéfice maximum par l'amélioration du niveau des championnats, la qualité du jeu et le talent des joueurs. Ainsi, les clubs européens se verront obligés de payer plus cher l'indemnité de transfert compte tenu du travail accompli depuis la base.

-Arroser les arbitres en équipements en fonds. Ces arbitres qui sont les véritables chevilles ouvrières des rencontres sportives sont souvent abandonnés à eux-mêmes, faute de moyens car les recettes des stades ne rapportent rien dans la plupart des stades. C'est ainsi qu'il faut gérer les états d'âme de ceux-ci et, surtout, la corruption à laquelle ils s'exposent auprès des dirigeants des clubs.

-Exploiter rationnellement les infrastructures sportives (stades). Il n'est pas rare de rencontrer un technicien accompagné de ses poulains en train d'effectuer des exercices dans un terrain poussiéreux en saison sèche et boueux par temps de pluie.

Ces fonds permettraient à chaque fois de contourner le problème du retard dans le blocage de l'argent de financement des différentes campagnes internationales des sportifs.

En conclusion, il faut arriver à conduire le football africain vers l'option du professionnalisme dans la gestion des ressources humaines et matérielles.

(A suivre)